



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA VILLE D'EU

(SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2009
COMPTE RENDU N°7

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme le Maire : « Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je crois que l'on va pouvoir commencer avec 10 minutes de retard. Je vous remercie d'être présents. J'espère que vous avez passé de bonnes vacances et que maintenant, nous allons pouvoir reprendre avec beaucoup de force le travail qui est devant nous. »

« En tout premier point, il nous faut désigner un secrétaire de séance. Je vous propose le plus jeune parmi nous, Mr Bastien DIEPPOIS.»

Mr DIEPPOIS Sébastien, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Mme GAOUYER, Mr LENGLET, Mme COINTREL-CAREL, Mr BARBIER, Mme BRIFFARD, Mr GREBOVAL, Mme ROBILLARD, Mme VAS, Mr LEVESQUE, Adjoints, Mr SOUCHET, Mme SUEUR, Mr DIEPPOIS, Mme ELIE, Mr GAOUYER (à partir de la question 11b), Mr DUJEANCOURT, Mlle DELRUE, Mr LEBLANC, Mme DERAMBURE, Mr LEBEUF, Mr GOUET, Mr PARISY, Mme MALLET, Mr LAMORIL, Mr DENEUFVE, Mr VITAUZ.

Représentés : Mme DUNEUFGERMAIN par Mme VAS, Mr BEAUMES par Mr DIEPPOIS, Mr GAOUYER par Mme ELIE jusqu'à la question 11a, Mme MICHEL par Mr GREBOVAL, Mme RADE par Mme MALLET.

Absent : / / /

Les Conseillers présents, formant la majorité des Membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Mme le Maire : « Je vais vous remercier de ce travail et vous demander de bien vouloir regagner votre place et que Mr HERBETTE me rejoigne.

Par rapport à l'ordre du jour, je voudrais, avant que l'on approuve les comptes rendus, évoquer avec vous deux petits éléments de transformation de cet ordre du jour. Compte tenu d'éléments techniques qui devaient nous parvenir, qui ne sont pas là, je souhaite que l'on reporte le point 14 : « restitution de la couverture à la Maison de l'Isle - demande de subvention. » Acceptez-vous cette proposition de le supprimer pour ce soir. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne, donc approuvé à l'unanimité.

Après le point 15, avant les informations diverses, il faudrait mettre un point 16 sur la Poste. Ce qui appellera à une délibération. Acceptez-vous que l'on ajoute un point 16, délibération à propos de la Poste. Qui est contre ? Mme MALLET, vous voulez la parole ? »

Mme MALLET : « A condition que l'on puisse se réunir pour étudier cette délibération. »

Mme le Maire : « Donc, nous ferons une suspension de séance avant. En point 16, délibération sur la Poste et en point 17, une délibération sur la situation locale en lien avec le chômage en principal. Acceptez-vous le principe de ce point 17 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non donc approuvé à l'unanimité, je vous remercie. Nous allons pouvoir dérouler l'ordre du jour avec en point deux les comptes rendus des conseils municipaux. »

2) COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 26 JUIN ET 10 JUILLET 2009 - APPROBATION

Les procès verbaux des réunions du Conseil Municipal en date des 26 juin et 10 juillet 2009 sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Mme le Maire : « Nous allons pouvoir dérouler l'ordre du jour avec en point 2 les comptes rendus des Conseils Municipaux. Nous allons les prendre dans l'ordre et je vais d'abord vous demander votre position sur le compte rendu du 26 juin, sachant que nous n'intervenons que sur la forme et pas sur le fond. Sur celui-ci à la page 2, lorsqu'est écrit compte rendu du Conseil Municipal, ce n'est pas du 26 juin mais c'est du 29 mai. Qui veut la parole ? S'il n'y a pas de remarques ou questions, je mets cela à l'approbation. Mr VITAUX. »

Mr VITAUX : « Concernant cet ordre du jour, il m'avait semblé entendre de votre part en fin de Conseil Municipal, dans les questions diverses, suite à la question sur l'économie locale de Mr LEBLANC. Il m'avait semblé vous entendre dire, en guise quasiment de conclusion, qu'il sera bon, qu'il faudra réviser une grande partie des projets au vue de cette situation. Il sera bon de réviser les projets que nous souhaiterions adopter pour l'avenir. »

Mme le Maire : « Non, j'ai déjà dit cela mais pas à cet endroit là. Si vous voulez réécouter la bande, j'ai effectivement prononcé cette phrase mais pas dans ce contexte là. Est-ce que quelqu'un pense que cela l'a été effectivement dit ? Non, donc excusez-moi Mr VITAUX, non. D'autres remarques ? Non, donc nous allons passer à l'approbation. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Deux personnes. Je suppose que tout le reste est pour, je vous en remercie.

Le compte rendu du Conseil Municipal en date du 26 juin 2009 est adopté à la majorité.

Maintenant, on aborde le compte rendu de la séance du 10 juillet qui est beaucoup moins conséquente en volume. Y a-t-il des remarques sur la forme et non sur le fond ou des points à aborder ? Mr LENGLET. »

Mr LENGLET : « Oui c'est à la page 8 où j'interviens, je crois qu'il y a une faute de retranscription. « Hors, je ne pense pas que les élus que nous sommes », « hors » ce n'est pas « HORS » mais « or » bien sûr. Ensuite, il y a un verbe qui a été mal conjugué dans l'écriture « je ne pense pas que les élus que nous sommes responsables et républicains donc respectueux de la loi « ayons pris » et non pas « avons ». »

Mme le Maire : « Avions. »

Mr LENGLET : « Avions. C'est « ayons » pris une attitude qui condamnait cette mesure et qui aurait eu pour conséquences de laisser les enfants dans la rue car nous sommes aussi... donc c'est un subjonctif. »

Mme le Maire : « C'est un subjonctif mais cela avait été enregistré comme « avions. »

Mr LENGLET : « Peut-être. »

Mme le Maire : « Très certainement parce que vous parliez de la situation du débat antérieur. »

Mr LENGLET : « Non, non. »

Mme le Maire : « Non ? Nous sommes bien sur « ayons » alors. De toute façon, c'est vous qui parlez. »

Mr LENGLET : « Ou bien j'ai peut-être fait un lapsus, mais c'est « ayons » en français. »

Mme le Maire : « D'accord. D'autres ? Non ? A ce moment là, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Trois abstentions. Ce qui me permet, à l'occasion, ce constat de deux absences consécutives pour un parmi vous, n'oubliez pas qu'il existe un cadre sur les absences. Même lorsque l'on se fait remplacer. Ce rapport étant approuvé, à la majorité, nous allons pouvoir aborder le point n° 3. »

3) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU C.A. DE L'ASSOCIATION COUTUR'EU.

Il est demandé au Conseil Municipal de nommer un représentant de la Commune pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la nouvelle Association COUTUR'EU.

Mme le Maire : « Y a-t-il des candidats ? Car dans leur statut figure cette place pour représentant du Conseil Municipal. Mme COINTREL ? »

Mme COINTREL : « Oui, je me propose à cette place au sein du C.A. Etes-vous d'accord ? »

Mme le Maire : « Donc, il n'y a comme seule candidature pour l'instant Mme COINTREL, pas d'autres ? Donc je vais soumettre cela à votre approbation. Voulez-vous des bulletins secrets ?

Qui est contre cette candidature ? Personne. Qui s'abstient ? Six personnes s'abstiennent. Donc le reste est pour Mme COINTREL. Vous serez représentante de la Commune au sein de cette Association. »

4) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - ATTRIBUTION

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'attribution des subventions communales exceptionnelles suivantes :

Mme BRIFFARD : « Dans les attributions que nous avons pour le COB Athlétisme
Aide pour course des 3 villes soeurs 5 000 €

La course des 3 villes sœurs aura lieu ce dimanche qui vient. »

. ASA VAL DE BRESLE (Rallye automobile du Val de Bresle) 1 250 €

Le Rallye automobile du Val de Bresle a également lieu le même jour. »

Mme le Maire : « Ya-t-il des questions ? Non. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour l'attribution des subventions communales exceptionnelles comme indiqué ci-dessus.

5) DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les décisions budgétaires modificatives suivant le tableau joint en annexe 1.

Mr LEVESQUE : « Vous trouverez ces décisions sur l'annexe 1. Un seul tableau mais 3 décisions modificatives. En fait la 1^{ère} concerne en fonctionnement les subventions que l'on vient de voter pour les diverses manifestations sportives. Nous retranchons donc 6 250 euros à la réserve des manifestations sportives, que nous répartissons comme suit : 5 000 euros pour le COB Athlétisme pour les 3 villes sœurs et 1 250 euros pour l'ASA Val de Bresle.

2^{ème} point, une somme de 150 euros que nous retranchons en section fonctionnement du compte « vêtements de travail de la Police Municipale » et que nous vireront à la section investissements pour l'affecter en dépenses à l'acquisition de matériel de bureaux également pour la Police Municipale.

Le 3^{ème} point, un versement de 25 000 euros de taxes locales d'équipements que nous répartissons comme suit : 5 000 euros pour les travaux du chevet de la Collégiale et 20 000 euros pour les travaux de la Collégiale. Cela permettra notamment de pallier à quelques révisions de prix que nous avons reçues récemment. »

Mr VITAUX : « Concernant les travaux de chevet de la Collégiale, normalement cette mission ne devait-elle pas être subventionnée à hauteur de 100 % ? »

Mme le Maire : « 100 % sur une partie sauf qu'au moment où l'on s'aperçoit que l'on est en train de finir, nous en sommes à ce point là, on nous dit « mais ». Et pour faire l'économie de défaire un échafaudage nous avons continué les travaux. Un certain nombre de découvertes sont en

cours et vous verrez arriver un dossier. Mais c'est le fait de la découverte de quelque chose de pire derrière quelque chose de rénové. Nous ne sommes pas exactement à 100 %. Nous avons surtout des hausses de prix qui viennent d'arriver. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise ces décisions budgétaires modificatives.

6) PENETRANTE PORTUAIRE MERS-EU-LE TREPORT - ETUDES DU PROJET URBAIN ET ETUDES OPERATIONNELLES – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Mme le Maire : « C'est une étude qui a été faite par étapes. Au cours de la réunion du Conseil Municipal du 17 février 2007, Mr PIRQUIN de la C.C.I. avait présenté aux élus les études opérationnelles pour la réalisation d'une pénétrante portuaire et industrielle de Mers les Bains, le Tréport, Eu et l'étude de définition du projet urbain lié à cette étude.

Cette étude, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la CCI, a nécessité la recherche d'un financement maximum et l'obtention des divers fonds alloués par l'Europe au titre du FEDER.

Pour les études opérationnelles de la pénétrante portuaire estimées à 692 500 €, dans le plan de financement, la part des 3 communes serait de 10 % soit pour la ville d'Eu :

$$\frac{692500}{3} = 23084 \text{ €}$$

Pour les études de définition du projet urbain dont le coût est estimé à 220 000 €, la part des 3 communes serait de 10 % soit pour la Ville d'Eu

$$\frac{220000}{3} = 7333 \text{ €}$$

Ce qui amène à une participation égale à 30 417 € pour la Ville d'Eu pour un montant total d'étude estimé à 912 500 € c'est-à-dire le tiers de 10 % soit 3,33 % du montant des études.

Le plan de financement définitif de ces études a été établi comme suit :

Europe	25,20 %	229 950 €
Somme	22,40 %	204 400 €
Seine-Maritime	22,40 %	204 400 €
Commune Tréport	3,33 %	30 417 €
Commune Mers	3,33 %	30 417 €
Commune Eu	3,33 %	30 417 €
CCI	20,00 %	182 500 €

Afin de clore ce dossier administratif et pour pouvoir prétendre au solde de la subvention FEDER, la CCI Littoral Normand-Picard doit fournir un tableau des financements reçus. Elle sollicite à ce titre, le versement de la contribution financière de la Ville d'Eu. »

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Commune à verser une participation financière à hauteur de 30 417 €.

C'est la 3^{ème} somme que nous versons pour cette étude mais nous n'avons pas reçu le courrier sur cette 3^{ème} somme. J'ai donc demandé à la CCI de bien vouloir nous rassembler tout cela sur un document qui a été reçu le 10 août 2009 en Mairie de Eu. »

Mr GOUET : « Merci Madame. Je voudrais qu'il soit noté que nous avons clairement exprimé par le passé, que ce pourcentage, ce prorata était effectivement accepté en ce qui concerne les études mais qu'il serait revu lors de l'exécution des travaux, et qu'il ne pouvait pas être le même compte tenu du fait que la ville d'Eu comme vous l'avez signalé avait un intérêt beaucoup moindre dans la réalisation de ces travaux. »

Mme le Maire : « Nous ne sommes pas du tout au moment de la réalisation des travaux. Pas du tout ! Et la délibération ne porte bien que sur cette étude. C'est le sujet et c'est tout. »

Mr GOUET : « J'ai bien compris. »

Mme le Maire : « Mais ça ne peut pas être, c'est un autre sujet. Par exemple lorsqu'il y aura une pénétrante qui rejoindra le port du commerce du Tréport, nous y serons pour zéro. C'est une étude qui concerne les 3 villes. Ont été à l'intérieur du dossier définies nos convergences et nos souhaits. Cela s'arrête là. Il y aura des endroits où nous, ville d'Eu, devront être à hauteur de 20 % au minimum car vous savez que la réglementation exige que l'on soit, pour de la réalisation, au minimum à 20 %.

Madame le Maire : « Mr GOUET, vous voulez reprendre la parole ? »

Mr GOUET : « Pas du tout, c'est tout-à-fait ça oui. C'est exactement ce que je voulais dire. Ce pourcentage vaut pour les études. »

Mme le Maire : « Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Non. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la Commune à verser la participation financière citée ci-dessus.

7) AFFILIATION DE LA COMMUNE AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU)

Plusieurs familles eudoises ont reçu un carnet de chèques « CESU » et ont émis le souhait de pouvoir régler les frais de garderie municipale.

Pour pouvoir accepter ces chèques, il y a lieu que la Commune établisse un dossier d'affiliation au Centre de remboursement du chèque emploi service universel (CRCESU).

Les prestations sont calculées en fonction du montant des titres CESU dans la remise considérée et du circuit de remboursement choisi (voir annexe n°2).

Il n'est pas possible d'établir une estimation précise du montant des chèques qui pourraient être utilisés pour le règlement de la garderie, mais la 3^{ème} tranche ne devrait pas être dépassée. Un remboursement sous 21 jours du CRCESU serait demandé.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis pour l'affiliation de la Commune au CRCESU pour le remboursement de frais de garderie périscolaire.

Mme ROBILLARD : « Vous avez certainement entendu parler puisque cela a été très médiatisé : l'Etat a envoyé des chèques emploi services à un certain nombre de personnes. Nous avons été concernés sur la partie CCAS pour les personnes âgées. Ici, c'est le cas sur la partie

Mairie avec les chèques emploi services qui ont été adressés aux familles, sur certains critères de versements de prestations familiales. Les familles ont reçu ces chèques emploi services et il y a une demande pour pouvoir utiliser ces chèques au niveau des frais de garderie Municipale. Pour pouvoir percevoir ces chèques, la Commune doit absolument être affiliée au CRCESU (centre de remboursement des chèques emploi services). C'est la demande aujourd'hui d'autorisation à ce que la Mairie soit affiliée à ce centre de remboursement. Nous avons, en annexe 2, un tableau qui est le tarif de remboursement. Lorsqu'une personne utilise son chèque pour payer des frais de garderie, il y a un certain nombre de frais qui sont à supporter par la Mairie.

Les taux sont différents en fonction du fournisseur de chèques emploi services, sachant que nous n'avons pas d'interventions là-dessus. C'est l'Etat qui distribue ces CESU et qui a lancé un appel d'offres et cela a été réparti sur différents prestataires. Vous voyez dans le tableau les différents frais supportés à ce niveau là. C'est un service rendu à la population sinon, ce sont des chèques qui ne pourront être utilisés. »

Mme le Maire : « Peut-être, peut-on dire les Sociétés en question car nous avons des spectateurs qui seront peut-être utilisateurs de ces chèques emploi services. »

Mme ROBILLARD : « Les personnes qui ont reçu les chèques emploi services sur les parties familiales sont les personnes qui bénéficient de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, de l'AEEH qui est l'Allocation de l'Education de l'Enfant Handicapé. Il en manque un, je vous redonnerai la précision. »

Mme le Maire : « Dans le cadre de la reprise d'activité ou en formation ? »

Mme ROBILLARD : « Oui, c'est dans la page de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant. »

Mme le Maire : « Il y a deux sujets sur la page : l'Allocation Personnalisée Autonomie à Domicile, dans le cadre du CCAS. Ensuite l'Allocation de l'Education de l'Enfant Handicapé, les bénéficiaires du complément de garde d'enfants de la PAJE, puis les demandeurs d'emploi en reprise d'activité ou en formation avec enfants. Tous ces publics là ont droit à des CESU. »

Mme ROBILLARD : « Qu'ils ont reçus depuis le mois d'août. »

Mme le Maire : « Mais qu'ils fassent très attention, il y a une date de péremption qui est courant janvier. Donc il faut faire vite dans l'usage. »

Mme ROBILLARD : « L'utilisation est même le 31 décembre et paiement jusque fin janvier. »

Mme le Maire : « Il va donc falloir faire très vite à la consommation et les Sociétés qui ont été retenues c'est Chèque Domicile Universel, c'est Natic 6, c'est Sodexo CESU et puis c'est Accord Services France via la Caisse d'Epargne. Nous prendrons là-dessus ce qu'ils nous déposeront. »

Mme MALLET : « Rien qu'au regard, vous voyez que je veux poser une question, merci. Sur le tableau, je vois que c'est en jours. Je ne me sers pas de ce système là mais nous, les garderies, c'est en heures ? »

Mme le Maire : « C'est une prestation. »

Mme ROBILLARD : « Dans les tableaux que vous avez sur les chèques, nous pouvons avoir le choix de remboursement au bout de 7 jours ou 21 jours. Si l'on demande, au bout de 7 jours, le remboursement est plus rapide. Par contre, si l'on prend sur la caisse Natic 6 avec des tranches de remboursements entre 1 centime et 1 000 euros, le taux à 7 jours est de 2,15 % des sommes versées. Si l'on demande à 21 jours le taux est de 1,70 %. »

Mme le Maire : « Je vois ce que Mme MALLET veut dire. »

Mme MALLET : « Un enfant qui reste une heure en garderie c'est une journée non ? »

Mme le Maire : « Non, ce n'est pas cela. Nous recevons les chèques. Et ensuite, nous pouvons les garder vers nous avant de nous faire payer 7 jours ou 21 jours. D'accord et là ça change sur les frais. »

Mme ROBILLARD : « En revanche, les chèques emploi services ont un montant je pense comme pour les personnes âgées, un montant de 10 euros. Effectivement, lorsqu'ils ont une facture, ils peuvent régler par tranches de 10 euros. »

Mme MALLET : « Le coût pour la Ville, c'est le système des commerçants avec les cartes bancaires, c'est un peu cela. »

Mme le Maire : « Il y a des endroits un peu chers quand même. »

Mme MALLET : « Je parle du système. »

Mme le Maire : « Oui en gros. Ce sont des nouveautés techniques. » « Mr VITAUX. »

Mr VITAUX : « Le CESU est-il également utilisé pour les prestations des aides ménagères pour le CCAS ? »

Mme ROBILLARD : « Oui tout à fait. Au niveau du CCAS nous avons fait l'affiliation au CRCESU et les remboursements ont commencé. »

Mme le Maire : « Cela peut être utile pour la garde des enfants pré et post-scolaires. Ce qui n'exclut pas que l'on fait un relevé pour la déclaration des revenus des parents sur ce type de dépenses. En général, ce ne sont pas les mêmes publics. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable pour l'affiliation de la Commune au CRCESU pour le remboursement de frais de garderie périscolaire.

8) CLASSES DE NEIGE – ORGANISATION ET PARTICIPATION DES FAMILLES

Des classes de neige seront organisées du 5 au 12 janvier 2010 (départ le 4 au soir, retour le 13 au matin) à VALLOIRE au bénéfice de classes d'élèves de primaire cours moyen et élémentaire du Groupe Scolaire Brocéliande, soit environ 84 enfants, avec le concours de la Ligue de l'Enseignement de la Seine-Maritime.

La dépense est de 599,00 € par élève.

La participation réclamée aux familles serait de 50 % de cette somme soit 299,50 €, la part restante étant prise en charge par la Ville.

Le paiement pourra s'échelonner d'octobre à décembre.

Par ailleurs, la Commune accorderait aux familles eudoises une bourse d'aide au départ d'une valeur de 20 % de la part restant réellement à payer (déduction faite des aides extérieures dont elles auraient pu bénéficier CCAS compris). L'aide sera plafonnée à 20 % de 299,50 € soit 59,90 €.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord sur :

- la participation réclamée aux familles : 299,50 €,
- l'attribution d'une bourse d'aide au départ aux familles eudoises, de 20 % de la part restant réellement à payer à leur charge (plafond de 59,90 €)

Mr LENGLET : « Comme chaque année, les classes de neige vont être organisées pendant cette année scolaire. Le départ est prévu pour le 04 janvier au soir et le séjour dure jusqu'au 12 janvier, journée comprise sur place et retour à partir du 13 matin. Le lieu retenu aux appels d'offres est VALLOIRE, ces classes de neige se font au bénéfice des élèves du primaire, cours moyen et élémentaire de Brocéliande. Soit environ un départ de 84 enfants avec le concours de la Ligue de l'Enseignement de Seine-Maritime. Le coût du voyage est de 599 euros par élève. La participation réclamée aux familles est de 50 % de cette somme soit 299,50 euros. Le reste étant à la charge de la Ville comme d'habitude. Le paiement pourra s'échelonner d'octobre à décembre pour alléger le versement des familles et soulager le paiement. Et dans un deuxième temps la Commune accorde aux familles eudoises une bourse d'aide au départ d'une valeur de 20% de ce qui reste réellement à payer aux familles après déduction de tout ce qu'elles peuvent recevoir comme aide extérieure (bons fournis par les entreprises etc...). Cette aide sera plafonnée à 20 % des 299,50 euros soit 59,90 euros (2 enfants sont encore sur la balance, donc peut-être 86 enfants partiront).

Le Conseil Municipal est donc amené à donner son accord sur la participation réclamée aux familles 299,50 euros et sur l'attribution d'une seconde aide au départ des familles eudoises de 20 % de la part restant réellement à payer à leur charge plafonnée à 59,90 euros.

Partent bien sûr les classes qui n'ont pas eu la chance l'an dernier de partir. Il y avait eu un problème d'encadrement et cette année, Mr le Directeur de l'Ecole Brocéliande a veillé à ce que partent tous les enfants qui, l'an dernier, n'avaient pas pu le faire. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord sur :

- la participation réclamée aux familles : 299,50 €,
- l'attribution d'une bourse d'aide au départ aux familles eudoises, de 20 % de la part restant réellement à payer à leur charge (plafond de 59,90 €).

9) PRET ETUDIANT – CONVENTION AVEC LE CREDIT AGRICOLE

Mr LEVESQUE : « La Commune souhaite apporter, comme les années précédentes, un soutien financier aux étudiants résidant sur la Commune en accordant :

- une bonification d'intérêts des prêts d'études,
- sa caution si aucune garantie acceptable ne peut être proposée au banquier.

Le CREDIT AGRICOLE s'associe à cette opération en proposant des prêts études à des taux préférentiels fixes et uniques.

Les bénéficiaires sont des étudiants résidant sur la Commune de la Ville d'Eu, titulaires du baccalauréat toutes séries ou d'un diplôme équivalent et inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.

La précédente convention avec le Crédit Agricole arrivant à expiration, il est proposé la signature d'un nouveau document dont les principales caractéristiques des prêts seraient les suivantes :

. **Montant par année d'étude** : 1 000 euros minimum avec un maximum de 4 300 € pour les études classiques et 7 200 € pour les grandes écoles dans la limite d'un plafond global de 21 500 euros pour les études classiques et 30 000 euros pour les grandes écoles.

. **Durée** :

- minimum 2 ans
- maximum 10 ans

. **Amortissement au choix** :

- Durée minimum du différé partiel ou total 1 an
- Durée maximum du différé partiel ou total 5 ans

. **Taux** :

- Durant l'année scolaire 2009-2010, le Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine s'engage à maintenir un taux fixe unique de 3,70 % (hors assurance décès invalidité).

- Le Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine communiquera à la Ville d'Eu, à la date anniversaire du présent acte, les nouvelles de conditions de taux pour les 2 futures sessions scolaires.

. **Assurance décès invalidité** :

- La garantie Assurance décès invalidité au taux de 0,378 % sur le capital initial devra être souscrite obligatoirement par l'étudiant emprunteur.

. **Autres frais** :

- Sans frais de dossier

. **Bonification des taux de prêts**

La ville d'Eu bonifiera pour la session scolaire 2009-2010 les prêts consentis à la hauteur de 1,60 % et cela pendant toute leur durée, ceci afin d'alléger leurs charges financières, en sorte que le remboursement mis à la charge de l'emprunteur soit calculé sur un taux de 2,10 % l'an, hors assurance décès invalidité. »

« Pour rappel, caractéristiques des prêts accordés par le Crédit Agricole pour la rentrée scolaire 2008/2009 :

Montant par année d'étude : idem

Durée : Minimum : 3 ans, maximum 5 ans

Amortissement au choix : Durée minimum du différé partiel ou total 1 an

Durée maximum du différé partiel ou total 3 ans

Amortissement direct sur 3, 4 ou 5 ans

Taux : 4,20 % (hors assurance décès invalidité). Il passe à 3,70 %.

Assurance décès invalidité et autres frais : idem

Bonification par la Commune : 1,60 % »

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le CREDIT AGRICOLE dont copie est jointe en annexe n°3. »

Mr VITAUX : « La 1^{ère} question : combien y avait-il de bénéficiaires les années précédentes et la 2^{ème} question : dans les années précédentes également, nous avons dit que ce genre de sujet étant récurrent, on ne le remettrait plus... »

Mme le Maire : « On ne peut pas ne pas le remettre parce que les taux ont changé. Ceci est beaucoup plus intéressant cette année que cela ne l'était par exemple l'année dernière.

Mr LEVESQUE va répondre sur le nombre de dossiers antérieurs. »

Mr LEVESQUE : « Sur la précédente convention nous sommes à 20 étudiants. »

Mme le Maire : « Sachant qu'il y en a eu 3 sur l'année 2007 mais que le CREDIT AGRICOLE n'a pas été en capacité de nous rendre son bilan sur l'année 2008-2009. Cela devrait arriver bientôt mais les derniers renseignements que nous avons sont de la fin de l'été 2007. Les autres banques n'ont pas souhaité proposer. Elles ont toutes été contactées. C'est la seule qui a fait une proposition. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le CREDIT AGRICOLE.

Mme le Maire : « Mme ROBILLARD vous allez nous donner un complément d'informations. »

Mme ROBILLARD : « En parallèle de cette convention qui va être signée avec le CREDIT AGRICOLE, je souhaite passer cette information à savoir que les enfants dont les parents sont salariés peuvent bénéficier de bourses d'études et de prêts auprès de la Caisse de Retraite Complémentaire des parents. Lorsque l'on est salarié, on cotise pour sa retraite complémentaire et cette caisse attribue des aides essentiellement pour les retraités mais également pour les salariés en activité entre autre pour les bourses d'études. »

Mme le Maire : « Quel est le pourcentage pour rembourser ces prêts ? »

Mme ROBILLARD : « Sur une Caisse de Retraite Complémentaire à la MALAKOF MEDERIC pour ne pas la nommer, les prêts se situaient entre 1 000 et 4 000 euros avec un taux à 0 et sans frais de dossiers. C'est revu chaque année et calculé sur des barèmes de salariés en activité. Mais l'information ne passe pas toujours très bien. »

Mme le Maire : « Pour ce fonds de retraite les gens ne doivent pas avoir honte d'aller chercher même s'ils ne sont pas encore en retraite. Ces droits sont ouverts, ce sont des fonds sociaux et à l'intérieur de ces fonds, lorsqu'il y a par exemple des jeunes en études qui partent à l'étranger, souvent, existent dans les décisions, des avantages, la possibilité d'avoir des aides à l'achat des billets ou durée de séjours quand cela est en lien avec les études. Il ne faut pas hésiter à monter ces dossiers. Sur le début de l'année 2009, nous avons accompagné beaucoup de monde sur le montage de ces dossiers. »

Mme MALLET : « Il y a les caisses complémentaires de retraite puis les œuvres sociales, le CNASEA ou autres. »

Mme le Maire : « Et nous pouvons avoir les œuvres sociales plus ... et la caisse de retraite de papa et la caisse de retraite complémentaire de maman mais cela se discute et ce n'est pas évident. »

Mme ROBILLARD : « En général, c'est celle où il y a le plus de cotisations qui intervient et ils essaient de limiter au maximum mais cela arrive. »

Mme le Maire : « Et ce qui ralentit un peu le retour d'informations aux familles. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Mme Le Maire à signer la convention avec le Crédit Agricole.

10) DENOMINATION DU NOUVEAU LYCEE

Mme le Maire : « Le Conseil d'Administration du Lycée Anguier –Cayet, réuni le 29 juin dernier, a souhaité qu'à l'occasion de l'ouverture des nouveaux locaux, en janvier 2010, le lycée porte le nom de « Lycée Anguier » et que le nom de Paul Cayet soit donné à l'amphithéâtre.

La Région Haute-Normandie sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette nouvelle dénomination.

Le courrier que j'ai reçu est en date du 30 juillet. »

Mr VITAUX : « Nous voulons un peu trop précipiter les choses pour ce Lycée, à savoir que l'on prévoit une inauguration pour janvier 2010 alors que le corps enseignant lui va être quelque peu perturbé par les deux sites avec des ouvertures qui me font penser que l'on précipite les choses face à l'approche d'élections régionales pour être plus en phase avec son électorat, pour montrer que l'on a une région dynamique. Nous aurions également souhaité que l'on puisse tenir compte de tous les surcoûts que cela va occasionner puisqu'il va toujours y avoir la cantine d'un côté, les élèves vont avoir peu de temps pour quelques fois aller en cours et ensuite aller déjeuner. Tous ces éléments donnent l'image que l'on ne se soucie guère des finances publiques et le deuxième élément... »

Mme le Maire : « Attendez Mr VITAUX, vous êtes dans le sujet ? S'il vous plaît. »

Mr VITAUX : « Deuxième élément, je voudrai également toujours dans ce sujet puisque l'on parle du Lycée, autant en parler maintenant... »

Mme le Maire : « Mr VITAUX, nous parlons du nom du Lycée. La question posée est la dénomination du nouveau Lycée. »

Mr VITAUX : « Oui, je sais bien lire. Mais je vous donne mon propos et je voudrai également que vous puissiez, plus tard, nous proposer un débat sur l'avenir de l'ancien Lycée également. »

Mme le Maire : « Qui veut prendre la parole sur la dénomination du Lycée ? Mr GOUET. »

Mr GOUET : « Je souhaitais revenir sur le nom du Lycée pour dire que nous étions pleinement soulagés et satisfaits de cette nouvelle dénomination. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable pour cette nouvelle dénomination.

Mme le Maire : « Avant de clore ce point n°10 je tiens à vous dire qu'au prochain Conseil Municipal, nous ferons une proposition pour le parvis puisque déjà des documents administratifs sont à rédiger et il faut une adresse pour ce Lycée. Il y aura cette question à l'ordre du jour. De

même qu'il nous faudra aussi attribuer un numéro à l'entrée des fournisseurs, au bout de la rue Adolphe Galy et un numéro aussi sur ce qui actuellement s'appelle le Chemin de Halage pour les fournisseurs par rapport à ce qui est la cantine. Vous avez vu les plans, vous voyez où se situent à peu près les portes. Cela sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal. Ce n'est pas plus tard que cet après-midi, que j'ai reçue la demande de Mme PORTE sur ce sujet.

11) PERSONNEL COMMUNAL

a) Approbation du nouveau règlement de sécurité

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord sur le nouveau règlement de sécurité destiné au personnel communal (les modifications sont reportées en caractère gras sur le document joint en annexe n°4).

Mme le Maire : « Un certain nombre de choses ayant changé sur ce règlement de sécurité des agents a été mis en caractères gras. Ceci a été approuvé en commission adéquate sachant que le précédent datait de mars 2007. Ce règlement de sécurité des agents nomme les nouveaux ACO qui ont été proposés par les délégués syndicaux c'est-à-dire Mme Nathalie PAULINO et Mr Joseph DUBOIS. Lorsque l'on voit les modifications : on a ajouté dans les locaux où les personnels ont à travailler, les Stades Municipaux à savoir le Stade Franchet et le Stade des Prés Salés. Nous avons rajouté la Salle Audiard, la Chapelle du Collège, l'Hôtel Dieu et l'Ecole de Musique. Je suis ravie de voir que ce sont des bâtiments qui ont poussé depuis 2007.

Il faut également rajouter à l'article 6 la nacelle puisque vous savez qu'au budget nous avons prévu l'achat d'une nacelle (je peux vous annoncer qu'elle est arrivée en Mairie), d'une auto-laveuse. Cette liste n'est pas limitative et peut évoluer. A l'article 11, il est proposé : les vestiaires et les sanitaires sont entretenus par le personnel communal et a été rajouté au moins une fois par jour ouvré. A l'article 15, conformément à la loi Evin, il est interdit de fumer dans l'ensemble des bâtiments communaux et dans les véhicules de services et de fonctions.

Le présent règlement a été soumis à l'avis du CTP en date du 06 juillet 2009.

L'article 13 : les agents devant se déplacer à l'extérieur sur le temps de travail devront faire l'objet d'une autorisation de leur hiérarchie par le biais d'un ordre de mission. Ce qui est rajouté : c'est ordre de mission. Eventuellement, il peut y avoir des ordres de mission permanents.

Est-ce qu'il y a des questions ? »

Mme MALLET : « Je connais certaines Sociétés qui demandent que l'agent s'engage sur l'honneur comme quoi il est en possession de points. »

Mme le Maire : « C'est obligatoire à la vérification, ce n'est pas l'engagement sur l'honneur. La vérification est obligatoire dans les collectivités territoriales où il existe ce texte et le personnel du service des ressources humaines fournit régulièrement la photocopie du permis de conduire attestant qu'il y a suffisamment de points pour conduire. Nous n'avons pas à savoir combien il en reste. L'attestation sur l'honneur a posé un cas très sérieux que vous pouvez peut-être connaître... »

Mr PARISY : « Je voulais juste intervenir sur l'ordre de mission au plan assurances, lorsque l'on met cette notion d'ordre de mission, il faudra bien voir dans le contrat. Nous ne sommes plus dans les mêmes garanties que le trajet, travail. Nous venons de vivre malheureusement la perte de deux eudois où justement nous sommes dans ce débat qui, lorsqu'ils ont un ordre de mission n'est plus du tout dans le même cadre de l'assurance. Mais je pense que vous avez dû penser à cela. »

Mme le Maire : « Cela a été fait par mes prédécesseurs. Les contrats ont été révisés fin 2007. »

Mr VITAUX : « Une question par rapport à l'article 6, la liste des utilisateurs accrédités : comment cela se passerait-il pour un usage à titre privé pour un week-end, pour l'usage d'un véhicule après ? »

Mme le Maire : « Nous sommes sur le règlement de sécurité des agents dans le cadre de leur activité. Je ne peux répondre qu'à cela. C'est ce qui est passé au CTP pendant le temps de l'activité. C'est cela le sujet.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques dans le sujet ? »

Mr DUJEANCOURT : « Je vois dans l'article 7 que les agents susceptibles de changer des ampoules seront formés. Je voulais savoir si vous aviez une idée sur la durée du coût de cette formation pour pouvoir changer une ampoule ? »

Mme le Maire : « Pour changer une ampoule ? Le vrai coût n'est pas très simple à trouver parce que la personne a un salaire et tout dépend de celui qui est accrédité à le faire. Il n'a pas forcément le même salaire que son voisin. Quelle tâche fait-il sur une journée pour savoir quel est le coût par rapport au prix de sa journée ? Nous avons un certain nombre d'indications et l'on pourra bientôt le calculer réellement. Aujourd'hui cela nous coûte cher compte tenu des formations que l'on a payées pour qu'il soit accrédité pour le faire. Dans le temps, la formation ne coûtera pas très chère. Nous allons être en capacité à vous produire ce document assez rapidement. Nous vous ferons une réponse sur la base de votre demande. Mr HERBETTE, vous y veillerez ? »

Mr DUJEANCOURT : « Ce n'était qu'une boutade. Parce que les secrétaires ne peuvent pas changer les ampoules par exemple. »

Mme le Maire : « Ah non, ce n'est pas celles-là, ce sont les ampoules au gymnase, à la Collégiale, c'est dans la rue. »

Mr PARISY : « Pour répondre à mon collègue justement, j'espère que la personne habilitée sera présent sinon ils vont travailler au noir. »

Mme le Maire : « Alors, cela n'était qu'une boutade mais je vous ai pris au sérieux parce que je sais que c'est une question qui n'est peut-être pas formulée par certains mais c'est une question qui est sous-entendue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord sur le nouveau règlement de sécurité destiné au personnel communal.

Maintenant, il y a un petit b pour lesquels nous allons vous faire passer quelques modifications.

b) Emploi occasionnel non titulaire au Théâtre

Mr BARBIER : « Je crois que l'on pourrait mettre emploi occasionnel non titulaire au Théâtre et à la Mairie. Ceci est noté mais pas dans le titre.

Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels pour besoins occasionnels, il est proposé la création d'un emploi pour les besoins suivants :

Afin de répondre à des obligations de services au Théâtre et à la Mairie, cet agent serait recruté en qualité de régisseur organisateur et interviendra lors des différentes manifestations que ce soit au niveau de la saison théâtrale mais aussi des manifestations culturelles, d'animations tout au long de l'année.

- **Théâtre municipal** : 1 emploi à temps complet (70% Théâtre et 30% sur la Ville)
 - . Grade : adjoint technique de 2^{ème} classe (cat.C)
 - . Rémunération : indice correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe augmenté des primes et indemnités s'il y a lieu.

Le recrutement de l'agent est rendu nécessaire afin de répondre à des obligations de service au Théâtre et à la Mairie. L'agent est recruté en qualité de régisseur/organisateur et interviendra lors des différentes animations de la Ville et du Théâtre.

Condition d'emploi : recrutement d'un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article 3 /1^{er} alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Durée de l'emploi : 1 an

On parle aussi de l'annualisation du temps de travail puisque les manifestations culturelles ou animations ne sont pas à des heures fixes tout au long de l'année.

Imputation budgétaire : Chapitre 012 article 64111 et suivants du budget théâtre (70%).
 Chapitre 012 article 64111 et suivants du budget Ville (30%).

Nous proposons ce recrutement au Conseil Municipal.
Y a-t-il des questions ? »

Mr DUJEANCOURT : « En ce qui concerne les 30 % pris au sein du Théâtre de la Mairie ? Quel sera son rôle ? »

Mr BARBIER : « Nous pensons à la sonorisation pendant les Rendez-vous du Jeudi, à la sonorisation sur le Salon du Livre etc... et également sur les manifestations qui ont lieu à la Salle Audiard. »

Mr DUJEANCOURT : « Commémoratives ? »

Mr BARBIER : « Commémoratives, pas forcément, mais il est vrai qu'il y a peut-être des sonorisations à améliorer. »

Mme le Maire : « Il faut traduire régisseur comme appui logistique. Cela peut prendre toutes sortes de formes et entre autre la personne à recruter avec ERP (Etablissement Recevant du Public). Il y a des compétences, des capacités pour cela. »

Mr BARBIER : « Par rapport aux imputations budgétaires au chapitre 12 à l'article 641-11 pour le budget Théâtre et idem pour le budget Ville à 30%. »

Mme MALLET : « Vous avez un candidat répondant à ces conditions ? »

Mme le Maire : « Nous n'avons pas le droit de donner le nom, mais vous savez de qui il s'agit. C'est une continuité d'un engagement de mes prédécesseurs après la formation que cette

personne a eu dans un autre centre de la Ville d'Eu, il y a une continuité de carrière vers la Ville d'Eu. »

Mr BARBIER : « Avec une grande compétence de cette personne sur le Théâtre bien entendu et un travail depuis très longtemps. Cela paraît être une continuité dans sa carrière. »

Mr VITAUX : « Que se passera-t-il après son contrat d'un an ? »

Mme le Maire : « Une personne entre à la Mairie, elle n'entre pas du tout d'emblée avec un CDI. En général, dans la fonction publique, on commence avec un CDD. Pour l'instant elle commence avec un CDD. Ensuite, il y aura une carrière à développer. Nous reverrons les choses. Même si nous connaissons cette personne d'avant, nous ne pouvons pas d'emblée la faire entrer en CDI. Cela poserait problème. Nous pouvons renouveler ce CDD. Ensuite il faut qu'elle passe le concours auquel cas on la passe stagiaire et après elle est fonctionnaire. C'est le Cursus habituel. Et nous souhaitons qu'il y est concours aussi. »

« Mr GAOUYER est arrivé. Mme ELIE n'a plus de procuration. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le recrutement d'un agent pour un emploi occasionnel non titulaire au Théâtre.

12) MUSEE LOUIS-PHILIPPE – ACQUISITION D'UN TABLEAU « LE DUC DE PENTHIEVRE RAMENANT LES CERCUEILS DES PRINCES DE SA FAMILLE, DE RAMBOUILLET JUSQU'A DREUX » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FRAM

Mme le Maire : « Le Musée Louis-Philippe a pour projet d'acquérir un tableau « Le Duc de Penthièvre présentant les cercueils des princes de sa famille à l'église collégiale de Dreux en novembre 1783. Nous allons vous faire circuler une photo.

Ce grand tableau faisait partie de la décoration du château d'Eu à l'époque du roi Louis-Philippe, à partir des années 1830. Cette toile de grande taille (près de 2,50 m x 5 m) était placée dans l'escalier d'honneur, à votre main droite. »

Le Musée Louis-Philippe, grâce à des acquisitions et des dons, tente de reconstituer le décor du château et l'opportunité tout à fait exceptionnelle d'acquérir et de restaurer cette œuvre serait un bond formidable fait pour retrouver le faste de ce château, le préféré du dernier roi ayant régné en France.

Les murs de l'escalier d'honneur étaient décorés de tableaux dont les deux plus grands étaient François de Guise présentant au roi Charles IX les combattants de la bataille de Dreux et le duc de Penthièvre présentant les cercueils des princes de sa famille.

Le premier tableau, encore en place actuellement, est accroché du côté de la galerie de Guise et sert de préambule à cette dernière. Il symbolise le prestigieux passé de cette demeure, initialement pensée par l'une des familles les plus puissantes de France, les Guise.

L'achat de « Le duc de Penthièvre présentant les cercueils des princes de sa famille » permettrait par conséquent de recréer une paire, voulue comme telle par Louis-Philippe.

Mme COINTREL : « Ce tableau va, de paire, avec celui déjà installé dans l'escalier d'Honneur. Actuellement, il est entreposé dans un garage. Nous avons une proposition de vente. Nous avons besoin du FRAM pour pouvoir l'acquérir. Les Amis du Musée vont faire une demande

à leurs adhérents et à des mécènes pour participer à cette acquisition. Sa place est de nouveau à revenir dans l'escalier d'Honneur.

Le prix sollicité par le vendeur est fixé à 90 000 €. Il y a une restauration de 20 000 €.

La commune pourrait obtenir une subvention du F.R.A.M. de 60 % des 90 000 €, les frais de restauration sont à notre charge, une subvention sera demandée par la suite. »

Mme le Maire : « C'est une autre par la suite, elle ne s'appelle pas F.R.A.M. ».

Mme COINTREL : « Nous allons travailler avec du Mécénat et puis des souscriptions des adhérents des Amis du Musée. »

Mme le Maire : « Et une subvention de la Commune sinon le F.R.A.M. ne pourrait pas nous aider. »

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Commune à solliciter une subvention auprès du FRAM (Fonds Régional d'Acquisition des Musées).

Mr VITAUX : « Le tarif proposé par le vendeur de 90 000 euros est-ce une estimation faite par cette personne ou un expert ? Sur quelle base se situe-t-on pour nous proposer ce tarif ? »

Mme COINTREL : « Il a été vu par des experts effectivement. Nous pouvons encore le faire baisser un peu s'il n'y a pas trop d'acquéreurs. Mais il faut aller très vite. »

Mme le Maire : « Il a démarré à 150 000 euros. En ce moment il est bloqué aux alentours de 90 000 euros. »

Mme COINTREL : « L'avantage que nous avons, c'est que c'est un tableau qui est très important. Les acquéreurs ne vont pas se précipiter tous dessus car il faut quand même avoir une place très importante pour l'exposer. »

Mme le Maire : « La scène est aussi un peu morbide (pour la salle à manger à la maison, il n'est pas évident). Vous avez vu la photo passer ? Ce qui est assez amusant, c'est qu'il est stocké dans un garage. Il est préservé. »

Mr VITAUX : « Cela va-t-il permettre de rembourser le garage dans lequel est entreposé ce tableau ? »

Mme le Maire : « Je pense que le Monsieur, vu le nombre de voitures qu'il a dans ce garage, n'a pas forcément besoin de cet argent. »

Mme COINTREL : « Il est de la même grandeur que celui qui est déjà accroché, c'est le pendant qui y était déjà. »

Mme le Maire : « 5 mètres x 2,50 mètres. »

Mr LENGLET ayant vu le tableau, nous allons pouvoir passer au vote.

Mr LEBEUF ? « Peut-on connaître le nom du vendeur ? »

Mme le Maire : « Mr LEBEUF, imaginez que ce soir je donne le nom. La presse va titrer dessus demain et de ce fait, l'acheteur saura que nous sommes d'accord. Comme nous sommes toujours en négociations. Surtout pas. Nous espérons bien arriver en dessous des 90 000 euros. Pour mobiliser rapidement le F.R.A.M. il faut que nous prenions une décision. Nous savons aujourd'hui qu'il ne nous coûtera pas plus de 90 000 euros. Sauf si nous envoyons Mr LEBEUF négociateur. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la Commune à solliciter une subvention auprès du FRAM. La plus élevée possible pour l'acquisition de ce tableau.

Mme le Maire : « Pour la petite anecdote, compte tenu que c'est un tableau plutôt lugubre, je crois que les Amis du Musée vont contacter les Pompes Funèbres Générales. Ils ont déjà commencé à faire le tour des banques. »

13) CREATION DU MUSEE DES TRADITIONS VERRIERES ET DES COLLECTIONS SYLVIE GUERLAIN : DEMANDES DE SUBVENTION

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal que l'étude de faisabilité confiée au cabinet d'architecture AUBRY et GUIGUET a permis d'apporter les éléments nécessaires à la connaissance de la collection Sylvie Guerlain et d'élaborer un avant programme de création d'un Musée des traditions verrières et des collections Sylvie GUERLAIN.

L'opération de mise en valeur et de présentation au public des deux collections dans l'enceinte du Pavillon des ministres est scindée en deux tranches. La première concernera l'accueil de la collection de flacons de parfum de Sylvie GUERLAIN et la seconde la réception des collections des traditions verrières.

Le projet représente pour Eu et ses alentours une mise en valeur de son patrimoine et un intérêt touristique supplémentaires dont les retombées positives dépasseront les limites de la ville. A ce titre, il pourrait être éligible à des aides de l'Etat, des Conseils régionaux et des Conseils généraux.

En conséquence, Madame le Maire souhaite que la ville soit accompagnée dans ce projet d'intérêt régional par l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Régional de Picardie, le Conseil Régional de Haute-Normandie, le Conseil Général de Seine-Maritime et le Conseil Général de la Somme.

Il est donc demandé au Conseil municipal
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès des fonds européens, de l'Etat, du Conseil régional de Picardie, du Conseil régional de Haute-Normandie et d'autres financeurs éventuels, les subventions les plus élevées possibles nécessaires la réalisation de l'opération.

Mme le Maire : « Il nous est demandé par les collectivités de vous présenter cette demande de subvention. En l'état actuel de ce dossier, vous allez apprendre dans quelques jours, qu'il est retenu au titre du pays et qu'il nous faut avancer sur les participations des uns et des autres dans la mesure où Mme GUERLAIN souhaite que le chantier ouvre le plus vite possible, et dans la mesure où les partenaires doivent s'accorder entre eux.

Nous sommes, aujourd'hui, sur des négociations qui ont avancé avec la région Haute-Normandie et la région Picarde, le Département de Seine-Maritime et le Département de la Somme.

Nous travaillons sur l'opportunité d'une subvention européenne ce qui est nouveau. Il faut que nous vous sollicitions afin de questionner plus avant, chacun de nos partenaires par rapport aux

subventions. Il s'agit de phaser l'installation de cet ensemble. Très certainement sur deux phases. Je ne peux pas, je vous le dis oralement mais je n'ai pas pu l'écrire sur le document, nous sommes sur une première phase qui contiendrait le Pavillon des Ministres, le transformateur et le bâtiment entier où se trouve actuellement l'accueil.

Dans la deuxième phase, nous aurions l'ancienne caserne, rez-de-chaussée. Il y aurait en plus le pourtour du transformateur puisque l'on ferait un lieu afin de recevoir les gens, petites consommations et les sanitaires. Egalement un lieu pour recevoir et travailler avec des groupes et en même temps des lieux de stockage et des lieux à caractère administratif.

Je ne suis pas en capacité de vous présenter officiellement ces phasages puisque nous allons avoir une réunion très prochainement avec nos partenaires le jour où Mme GUERLAIN aura terminé le « recollement » de toutes les pièces. Tous nos partenaires lui ont demandé de figer sa collection car aujourd'hui, ils ne peuvent pas s'engager tant que cet acte n'est pas constitué. En ce moment l'ensemble de la collection est déplacé dans un lieu tenu secret. C'est un Commissaire Priseur qui fait cet inventaire puisque les partenaires ne s'engageront pas sans cette liste précise car cela n'est pas suffisamment officiel de dire « il y en a 1 200, 1 300. » De plus, il y a un certain nombre de papiers, un certain nombre d'emballages, beaucoup de documents. L'ensemble des documents doit être décrit. Ensuite viendra le projet scientifique parce que l'on a un travail énorme devant nous.

L'avocat que nous avons mandaté sur cette affaire a dit « il faut savoir qui a fait le moule du flacon de verre, qui a fait le flacon de verre, qui a fait l'étiquette, qui a imprimé l'étiquette, qui a fait le jus. Tout doit absolument être détaillé. Lorsque nous recevrons des gens pour visiter, nous devons contacter chacune des parties pour lui rétrocéder une part de la recette du Musée. Ce travail est énorme et aurait pu être commencé il y a 4 ans.

Aujourd'hui j'ai besoin de votre aval pour faire la demande de subvention officielle par rapport à l'estimation qui a été faite par le cabinet OBRY et GUIGUET qui nous a fait l'étude de faisabilité sachant qu'une fois que cette collection, comme je vous l'ai dit, tout sera écrit, nous pourrions savoir de la part de nos partenaires comment ils acceptent le phasage. Les entretiens que nous avons eus avec Traditions Verrières, ils souhaitent que j'influence nos partenaires pour que la première tranche ne soit finie avant de commencer la deuxième. Nous allons essayer de proposer à nos partenaires qu'il y ait un glissé. C'est un gros dossier où actuellement nous sommes aux alentours des 5 millions d'euros où en tant que Commune, nous ne voulons pas mettre plus de 20 %.

Dans le courant de l'été, l'Etat a proposé que dorénavant, les collectivités qui présentent un dossier, mettent d'emblée 50 % sur la table. Je pense qu'au niveau des 50 %, la Mairie ne sera pas en capacité à suivre. Mais bien sûr, ce n'est qu'un projet qui a été divulgué dans les médias et cela n'a pas été encore voté et j'ose espérer qu'ils comprendront la douleur de chaque collectivité si la collectivité d'origine doit dépasser 20 % de participation. J'ai peut-être été un peu bavarde sur le sujet mais je souhaitais communiquer sur ce sujet avec vous. »

Mr VITAUX : « Mme le Maire, je suis à chaque fois que l'on nous présente ce dossier étonné que l'on découvre de nouveaux sujets. Vous nous parliez des frais de recherche. Ces frais de recherche sont-ils à la charge de Mme GUERLAIN ou à la charge de la Commune ?

Ensuite nous aurions aimé que l'on nous présente un budget prévisionnel pour ce Musée. Je trouve toujours dommageable que l'on sanctionne, que l'on mette un espace qui était cher aux eudois et que nous supprimions cet espace alors que, comme je le disais dans d'autres Conseils, il y avait bien sûr une structure qui est le Château pour pouvoir accueillir ce type de Musée. Concernant ce projet, maintenant nous sommes sur une enveloppe proche des 5 millions d'euros. Vous-même, vous dites que si nous étions dans l'obligation de financer 50 % de ce budget, vous ne pourriez pas suivre, je me pose des questions par rapport au souci qui existe actuellement face à la situation de chômage qui persiste dans notre région. Pourquoi vouloir s'obstiner à défendre ce projet alors que vous-même, dans le passé, dans l'ancienne mandature, vous aviez fortement critiqué la situation. Vous étiez vous-même une ardente personne qui étiez contre ce projet. Je voudrais que l'on puisse

vraiment retrouver aussi une convention qui avait été signée et qui disait que, normalement, passé décembre 2008, si Mme GUERLAIN n'avait pas d'accord signé, validé par le Conseil pour ce projet, elle reprendrait ses « clics et ses clacs », ses petits flacons et elle partirait dans une autre région. »

Mme le Maire : « Sur le fait que je serais contre ce projet, vous me cherchez encore cet écrit en référence puisque je l'ai même défendu en tant que conseillère régionale à la culture. Je suis venue en Mairie de Eu avec cette étiquette du conseil régional. Donc je ne vois pas ce dont vous voulez parler. Peut-être ai-je émis des réticences sur certains scénaris, peut-être est-ce cela ? Mais essayez de vous souvenir de la totalité de mon propos et surtout de ne pas le déformer.

Maintenant l'espace. Le Pavillon des Ministres est dans un état déplorable. Avec cette opération si le financement s'organise tel que nous l'espérons, nous le souhaitons et nous avons eu quelques idées, il pourra être rénové sur la base de 80 % de financement des autres. Essayez de m'expliquer comment aurions-nous rénové ce Pavillon des Ministres avec aussi peu d'argent de la part de la Mairie pour le maintenir en état ? Si vous le souhaitez, les Services Techniques vous feront visiter ce bâtiment et vous verrez peut-être un peu mieux comment il est dans les étages et comment les maladies qu'il a, peuvent se propager. Nous aurons de l'extérieur 80 % de financement. Cette opération, si elle se fait sur cette base de 20 % Mairie, prend tout son sens par rapport à cet espace Pavillon des Ministres. Ceci se fera lorsque nous aurons un autre lieu tout proche pour remplacer cette salle communale par une autre salle communale. Et ceci ne se fera qu'à cette condition. Monsieur le Sous Préfet l'a entendu. La balle est dans son camp.

Concernant le budget, je ne peux nullement vous le donner en détail puisqu'il s'agit d'une proposition sur une base de 5 millions d'euros. Ce n'est qu'une étude de faisabilité. Bien sûr le phasage, à certains endroits, augmente les coûts. Le phasage permet aussi aux collectivités de pouvoir avancer et que nous n'ayons pas à avancer l'argent de façon trop énorme des autres collectivités. Lorsque l'on fait un chantier, nous avançons l'argent de nos partenaires. Quand nous avançons l'argent d'une demi-citrouille, cela est moins important que d'avancer l'argent d'une citrouille entière. Pour l'équilibre du budget communal, ceci est très important. Aujourd'hui, nous sommes sur du phasage, sur 5 millions d'euros. Après avoir été hier en travail sur la salle des Guises, les prix sont plutôt à la baisse, bien entendu aujourd'hui. Si nous mettons 10 ans à le réaliser, il y aura d'autres surprises. Il faut avancer sur ce dossier, après que Mme GUERLAIN ait inscrit toute la collection et que les collectivités concernées soient allées la voir puisque cela fait partie des conditions, nous serons sur du plus concret que nous ne le sommes aujourd'hui. Aucune collectivité ne veut s'engager sans avoir le détail de ces choses. Mme GUERLAIN ne parle pas de partir ailleurs. Elle a été ravie de l'exposition de cet été. Cette exposition sur les Bousillés complétée par les flacons qu'elle a amené, a fait 5 000 visiteurs avec des personnalités de grand renom qui sont venues et nous espérons les voir au cours de ce dossier GUERLAIN.

Par rapport aux frais de recherche, c'est la charge municipale puisque c'est un travail en lien avec l'agent au patrimoine. Il se trouve qu'en matière de verre, beaucoup de choses ont été réalisées dans cette vallée et il n'y a pas tellement d'archives. Le travail pour certains flacons dont nous connaissons déjà l'existence a déjà commencé pour faire mettre, côtes à côtes, toutes les informations. Par exemple, le flacon qui était en exposition avec les abeilles, a été fait tout au long de sa carrière chez plusieurs verriers. Cela il va falloir le dire. Certains ont été faits chez Baccara. Il y a eu plusieurs moules. Cet historique de chaque flacon, il va falloir le reconstituer. La Vallée de la Bresle ne s'est pas tracassée de faire cette bibliothèque. Dans les points de décisions, vous voyez que nous accueillons une jeune femme dans le cadre du Pôle Glassvallée qui va, elle aussi, aider puisqu'elle est embauchée par Glassvallée justement pour la partie historique. Reconstituer ce cheminement des flacons. Il faudra également travailler avec les dessinateurs et là ce n'est pas dans la Vallée de la Bresle. »

Mr VITAUX : « Concernant un espace restauration, cet espace ne fera t-il pas concurrence aux cafés commerces locaux ? »

Mme le Maire : « Sur des visites de partenaires, ils nous ont fait constater ce que nous avons déjà tous vus que le dimanche, comment fait-on pour manger une glace à la Ville d'Eu ? Pour boire un coca-cola ? Le principe c'est effectivement que les gens paient leurs billets, achètent des souvenirs et consomment à la Ville d'Eu. C'est par là que se fait le retour sur investissement. Ce lieu sera une délégation de service public parce que nous n'avons pas vocation à avoir du personnel pour tenir une cafétéria mais je suis intimement persuadée qu'après l'installation de cette délégation de service public nous verrons les cafés, les restaurants s'activer, sur le problème du dimanche, sinon tout au long de la semaine ils sont plutôt très actifs. Nous pourrons vous donner dans quelques temps des informations sur ce qu'est une délégation de service pour de la restauration (petite consommation) sur un lieu muséal. »

Mr VITAUX : « Pour une Ville de même taille ? »

Mme le Maire : « Oui. Je vais vous demander de vous poser la question sur la Ville de GRANVILLE et le Musée Christian DIOR qui a été démarré juste pour un été pour fêter les 100 ans, qui fonctionne toujours et qui nous donne des indications. D'autres questions, non ? »

Mr DUJEANCOURT : « A-t-on le nombre de pièces à répertorier ? »

Mme le Maire : « C'est flou dans la tête de Mme GUERLAIN puisque beaucoup de choses sont sous son lit, dans une banque. Ce sont des boîtes empilées les unes à côté des autres. Elle nous donne des indications entre 1 000 et 1 500. Elle amène le tout qui va être inscrit et cela fera un chiffre final. Si, dans l'entre fait, elle achète d'autres choses, elle fera une deuxième donation. Aujourd'hui nos partenaires nous demandent de figer la chose et de voir réellement cette chose. On ne peut plus rester dans des hypothèses. Ce que l'on a vu en exposition fait partie de sa collection personnelle qu'elle ne donnera pas. »

Vote : Mr VITAUX est contre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la quasi unanimité (- 1 voix),
- autorise Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès des fonds européens, de l'Etat, du Conseil régional de Picardie, du Conseil régional de Haute-Normandie et d'autres financeurs éventuels, les subventions les plus élevées possibles nécessaires la réalisation de l'opération.

14) RESTITUTION DE LA COUVERTURE DE LA MAISON DE L'ISLE (ANCIEN HOTEL-DIEU) : DEMANDE DE SUBVENTION.

CE POINT A ETE SUPPRIME

15) SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT : GESTION PAR AFFERMAGE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que l'exploitation du service public d'assainissement a été confiée à la Société des eaux de Picardie, dit Véolia par délégation de service public d'une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2003 se terminant fin 2008.

Mr GREBOVAL : « Après la reconduction d'un an, pour motif d'intérêt général, le contrat de délégation de service public prendra fin le 31 décembre 2009. Un nouvel avenant d'une durée de 2 mois soit jusque février 2010 est en cours d'élaboration. Ces prolongations sont nécessaires car le Syndicat d'Eau a engagé la construction d'une station d'épuration qui devrait être mise en service en mars 2011. Après avoir envisagé de synchroniser la fin du contrat de délégation de services et la

mise en service de la future station, la Ville d'Eu doit prendre les mesures nécessaires à la continuité du service public.

Conformément aux dispositions des articles L.1411-1 à L.1114-18 du code général des collectivités locales, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur le principe d'une délégation du service public de l'assainissement, sur la base d'un rapport de présentation des prestations dévolues au délégataire.

« Madame le Maire propose que le contrat d'affermage soit conclu pour les six prochaines années. »

Il est donc demandé au Conseil municipal

- d'approuver le principe de délégation du service public de l'assainissement,
- d'approuver le contenu des prestations assurées par le délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation joint en annexe n°5.
- d'autoriser Madame le Maire à entreprendre le lancement d'une procédure de délégation de service public,
- d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L144-5 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

« Y a-t-il des questions ? »

Mr VITAUX : « Une question de compréhension de texte. A la page 3 du rapport, introduction le point 1.1 au 4^{ème} paragraphe, 2^{ème} ligne, il est écrit « la Ville d'Eu est contrainte de prendre aujourd'hui les mesures nécessaires à la continuité du service public. Pourquoi le mot « contrainte » ? »

Mme le Maire : « Afin que les deux s'accolent nous avons tout de suite une contrainte. Une contrainte technique dans le temps. Cela ne vous passionne pas, il faut pourtant assainir. »

Mme MALLET : « Assainissons. Assainissons. Où en sont les dossiers pour les personnes qui ne sont pas raccordées, dites des « écarts » ? »

Mr GREBOVAL : « Une réunion est prévue au mois d'octobre. Nous avons la date de réunion cette semaine. Vous serez conviée à venir à cette réunion avec Mr VIGREUX au niveau des assainissements personnels. Vous saurez quelles sont les aides auxquelles vous aurez droit et quels seront les travaux à effectuer. »

Mme MALLET : « Nous avons déjà eu une réunion comme cela il y a 5 ans. Rien n'a bougé. »

Mr GREBOVAL : « Ce n'était pas les mêmes gens. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve le principe de délégation du service public de l'assainissement,
- approuve le contenu des prestations assurées par le délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation joint en annexe n°5.
- autorise Madame le Maire à entreprendre le lancement d'une procédure de délégation de service public,

- donne son accord pour organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L144-5 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

16) LA POSTE- DELIBERATION

Mme le Maire : « Le point supplémentaire, la Poste, la délibération. Les textes circulent. Vous en prenez un premier sur la Poste ainsi qu'un deuxième pour éviter deux suspensions de séance. Après avoir lu le texte, vous me direz de combien de temps vous souhaitez la suspension de séance. »

Lecture des textes par les membres du Conseil Municipal.

Mr GREBOVAL : « La réunion pour l'assainissement sera le jeudi 5 novembre à 18h00. »

Mme le Maire : « Alors ce n'est pas au mois d'octobre mais au mois de novembre. Vous avez en main la délibération qui vous est proposée sur la Poste, la délibération qui vous est proposée sur l'emploi dans la Vallée et un certain nombre de constats. Nous partons sur 10 minutes de suspension ? Un quart d'heure ? Donc, nous reprenons d'ici un quart d'heure. Excusez-nous pour l'assistance mais la suspension de séance est de droit, nous avons suspendu 5 minutes de plus. »

(Suspension de séance – reprise à 21h15).

Mme le Maire : « Sur la délibération qui va être soumise à votre proposition, c'est une délibération proposée par le groupe du Parti Socialiste. Nous pouvons déjà constater à Eu ou dans le canton que certains bureaux ont été transformés en points d'accueil, que des heures d'ouverture de bureaux ont été réduites, que des jours d'ouverture de bureaux ont été supprimés et il y a un certain nombre de détériorations dans la distribution des courriers. Le 15 septembre un conseiller présent ici me montrait une lettre envoyée au tarif normal le 9 septembre : constat de pénalisation. Fort de ce constat de pénalisation à tous les usagers et tout particulièrement nos aînés et les personnes recevant des indemnités en lien avec les minimas sociaux.

A notre sens la Poste doit rester un service public car elle est indispensable, que c'est un élément de lien social, un élément de qualité de vie, un élément de développement économique de nos territoires. C'est donc un service public de proximité et doit le rester. »

« D'ici à quelques semaines une loi sera présentée pour conduire ce service de la Poste vers la privatisation. Si vous en êtes d'accord, je vous propose une délibération que je vous lis :

« Considérant que le service public remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire, de lien social, de qualité de vie et de développement économique que ces missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale.

Considérant que le gouvernement et la Direction de la Poste envisagent de changer le statut de l'établissement, afin de le transformer en Société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale, mettant fin au monopole de la Poste sur le courrier de moins de 20 grammes, dès le 1^{er} janvier 2011.

Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remise en cause très importante qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Considérant qu'en Europe les privatisations postales ont engendré une baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destruction d'emplois.

Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé, rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire. Considérant que la population

doit pouvoir s'exprimer sur l'avenir du service public postal dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.

Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative d'une soixantaine d'organisations réunies dans un Comité national, le Conseil Municipal de la Ville d'Eu décide d'apporter son soutien à l'initiative du Comité national, réaffirme son attachement au service public de la Poste et demande au Président de la République d'organiser un Référendum confortement à l'article 11 de la Constitution pour recueillir l'avis des français sur le projet de changement de statut de l'établissement public. »

« Voici donc ce que l'on vous soumet. »

Mr GOUET : « En ce qui nous concerne nous avons comme vous les mêmes soucis sur la pérennité du service rendu par la Poste. Nous n'avons pas exactement le même constat que vous lorsque vous parlez de l'Europe. Vous dites que les privatisations ont engendré une baisse de qualité et du service. Ce n'est absolument pas évident. Par contre, je pense que le texte que vous nous proposez a un caractère politique national et même européen, que ce n'est pas de notre ressort. En ce qui nous concerne, nous nous abstiendrons sur ce texte. »

Mr VITAUZ : « Bien entendu, sans vouloir faire de redite par rapport à Mr GOUET, ce texte contient des éléments que l'on ne peut que valider. Pour autant, j'aurai préféré que l'on dise plutôt « communiqué » que « délibération » et j'aurai également préféré que nous soyons invités autour d'une table, l'ensemble des différents membres de ce Conseil pour en discuter, pour faire des propositions et ne pas traiter d'une affaire qui malheureusement également a plus d'un débat politique national que communal.

Effectivement, nous sommes très attachés au service public, notamment de la Poste. Mais rappelons quand même que cette décision avait été prise puisque l'on veut faire un peu de politique nationale, lors du gouvernement de Mr JOSPIN. Donc pour ma part, je voterai abstention. »

Mme le Maire : « Vous avez un regard, sur l'histoire, assez partiel. Sur le fait des analyses, on peut comprendre qu'elle soit différente. Sur le fait que, effectivement, c'est un débat national mais ce débat national commence au plus près du terrain. J'ai entendu dans une campagne assez récente que tout serait fait pour conserver la proximité. Je peux vous dire, pour avoir consulté un certain nombre d'éléments, que cette affaire nous concerne tous. Sur l'échelle de la France depuis le 1^{er} janvier 2009, 85 bureaux de Poste ont été fermés. Un certain nombre de zones rurales ou de quartiers insuffisamment rentables ont vu leurs guichets disparaître. Depuis le 1^{er} janvier 2009 il y a eu 7 416 suppressions d'emplois. C'est le même chiffre de disparition 7 415 sur toute l'année 2008. En 1 an et demi de temps, nous sommes déjà sur 15 000 suppressions de postes.

Il était prévu dans le grand débat qui a eu lieu sur la privatisation d'EDF GDF, une certitude qu'EDF GDF reste 100 % public. Je ne crois pas que ceci soit la réalité. L'objectif tel que les uns et les autres le disent sur la Poste n'est pas forcément un objectif de rentabilité. Il ne s'agit pas aujourd'hui d'aller au statut quo. Nous voulons une Poste démocratique, une Poste forte, une Poste qui représente un pôle financier public d'importance, une Poste européenne, moderne et qui prend toute sa place dans l'ère du numérique.

Avec tous ces égrègements de difficultés, il semble opportun que, dès la plus petite échelle du pays, nous nous sentions concernés sur un service public de proximité. Une fois que le coup sera passé pleurer ne nous apportera pas grand-chose. C'est pour cela que vous avez ce texte que vous trouvez certes peut-être un peu trop politique nationale et européenne. Pour autant, je parle de ce qui est dans le canton, de ce qui est à la Ville d'Eu. Ce service postal est un élément important y compris dans notre activité économique. »

Mr BARBIER : « Le groupe Communiste votera cette délibération. La politique justement commence au niveau municipal. »

Mme le Maire : « Je rappelle une nouvelle fois que le mot « politique » veut dire « gestion de la cité. »

Mr GOUET : « Je voulais faire remarquer qu'actuellement nous nous trouvons toujours en service public et que toutes les misères que vous nous avez décrites concernant les petits bureaux de Poste qui malheureusement sont arrivés à un temps où la Poste était un service public, donc le service public ne protège pas du tout des misères que vous prévoyez. Rien ne dit que le service privé ne sera pas supérieur au service public. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (7 abstentions), approuve la délibération relative à la Poste.

Mme le Maire : « Nous passerons à la votation le samedi 3 octobre à la Ville d'Eu, nous tiendrons salle de vote et comme nous ne pouvons l'appeler autrement que votation, nous l'appellerons votation ce jour là. Un seul bureau communal sera ouvert de 09h00 à 18h00. Nous informerons les uns et les autres sur le détail de cette votation. Je puis vous dire, dès à présent, que tel que cela est organisé il faudra se présenter, remplir un bulletin en mettant une croix à un certain endroit. Nous sommes pour la proposition faite par le gouvernement ou nous sommes contre. Il faudra avoir plus de 18 ans. On peut voter quelle que soit sa nationalité. Il y aura une feuille d'émargements qui sera signée. Il faudra inscrire son nom, son prénom, sa qualité de résidence et sa signature, puis cocher la case. Le processus sera peut-être un peu long mais nous espérons avoir suffisamment d'assesseurs pour maîtriser ce que beaucoup considèrent d'importance. Ensuite à compter de 18h00 nous ferons le dépouillement. Donc, je vous remercie. »

17) SITUATION LOCALE EN LIEN AVEC LE CHOMAGE - DELIBERATION

Mme le Maire : « Nous allons passer au point 17. Mr BARBIER, je vous passe la parole. »

Mr BARBIER : « Je continue de faire de la politique au sens noble du terme. Le groupe que je représente souhaite proposer une délibération au Conseil Municipal sur la situation économique locale. Je vais donc vous en donner lecture. »

« Le Conseil Municipal de la Ville d'Eu réuni le 18 septembre 2009 dénonce les conséquences de la crise du capitalisme. Les exigences financières de ceux qui l'ont provoquées. Les populations dans notre Ville, sur notre territoire, ne sont pas épargnées. Cette crise entraîne d'énormes souffrances pour les hommes et les femmes qui ne vivent que de leurs travaux. Le Conseil Municipal refuse la logique qui conduit Alcatel-Lucent, leader européen dans le domaine des technologies de la communication, à vouloir supprimer 1 000 emplois dont 200 sur le site eudois pour améliorer, dit-il, la performance financière du groupe.

Le Conseil Municipal ne saurait se satisfaire de la promesse de faire ici un pôle de recherche et de développement. La stratégie financière du groupe, son objectif d'être une entreprise sans usine conduit les Directions et Conseils d'Administration à délocaliser, externaliser, sous-traiter ses productions. L'illusion d'un maintien d'une activité, lorsque l'on sait que les coûts et les charges fixes liés à un site dont les capacités faisaient travailler plus de 2 000 salariés, il n'y a pas si longtemps, ne pèseront pas lourds dans la balance de leur exigence de rentabilité. Nous sommes inquiets et préoccupés de l'avenir. Dans les perspectives les plus sombres n'est-ce-pas la fermeture du site qui est programmée ?

Dans ce cas quelles conséquences pour l'emploi ? Pour l'économie de notre Ville ? Pour les ressources locales ? Mais également, quelles conséquences environnementales ? Qui financera les aménagements nécessaires à la requalification du site Alcatel ?

Nous savons d'expérience que ces dépenses resteront à la charge de la Commune et donc à celle du contribuable.

Le Conseil Municipal dénonce également la stratégie des actionnaires du groupe SGD qui, affaibli par son rachat par le fond d'investissement LBO Sagar et Colnéas, vient d'annoncer 130 suppressions de postes, précarisant tout le groupe par la logique financière issue du rachat de 2006.

Aujourd'hui, SGD doit rembourser plus de 40 millions d'euros d'intérêts annuels de la dette privant l'usine des nécessaires investissements pour maintenir et développer les capacités de production et de recherche. Il ne faut pas non plus oublier la fragilité et les difficultés des autres entreprises locales, les menaces qui pèsent sur le secteur public. Notre territoire est en alerte. Ses habitants sont dans l'inquiétude et dans la souffrance. Il ne suffit pas de déclamer le capitalisme doit changer ! Il faut aussi des actes ! Dans cette dynamique le Conseil Municipal se réjouit du succès de la manifestation qui a eu lieu jeudi 17 septembre dans les rues de la Ville d'Eu à l'initiative des organisations syndicales. Le comité de maintien et de développement du Pôle verrier dans la Vallée de la Bresle, constitué fin 2006, n'a eu de cesse d'alerter et mobiliser pour un projet industriel de la filière verre, dégagé des contraintes des prédateurs financiers.

Le 27 août dernier des membres de ce comité ont rencontré le Sous Préfet de DIEPPE et il est convenu d'organiser des assises du verre sur la Vallée de la Bresle. Le Conseil Municipal s'associe à cette initiative en faveur de l'emploi, des salaires, du maintien et du développement économique de notre territoire et rappelle qu'il est nécessaire et urgent que l'Etat intervienne pour empêcher les licenciements boursiers qui auraient de lourdes conséquences sociales. Mais aussi pour dégager des moyens pour un développement industriel de ces secteurs d'activités. Je vous remercie et je lance la discussion. Avez-vous des remarques ? »

Mr GOUET : « Pas de remarques globales sur le texte qui est tout à fait conforme et effectivement à vos prises de position habituelle sur le sujet. Vous avez dit à 2 ou 3 reprises tout à l'heure que vous faisiez de la politique au sens noble du terme. Mais, tout le monde fait de la politique au sens noble du terme. Nous aussi faisons de la politique au sens noble du terme. Mais, nous faisons de la politique locale. »

Mr BARBIER : « Je n'ai pas contredit cela. »

Mr GOUET : « Mais nous faisons de la politique locale, nous ne faisons pas de la politique nationale ni de la politique européenne. Il y a des enceintes pour cela qui ne sont pas les mêmes. En ce qui concerne ce texte qui nous est proposé je dois dire que, bien entendu que personne ici ne peut être contre le maintien de l'emploi et même la progression de l'emploi, des salaires, du développement économique. Nous sommes tous pour évidemment. Nous soutenons avec grand intérêt les actions du comité de maintien et de développement du Pôle verrier. Nous sommes tout à fait favorables aux assises du verre qui sont annoncées. Ce sont des bonnes choses. Par contre vous avez voulu politiser et là c'est dans un autre sens le texte. Vous avez un peu appuyé sur le côté misérabilisme de l'affaire. Vous n'avez pu vous empêcher de prendre une citation du Président de la République pour demander autre chose. Là nous sommes dans le niveau de la politique nationale. Personnellement je suis pour 80 % de ce qui est écrit et je n'adhère pas à 20 % de ce qu'il y a d'indiqué. En l'occurrence je m'abstiendrai si ce texte n'était pas amendé. »

Mr BARBIER : « Je pense que le groupe communiste refuse d'amender le texte. Je suis certain que les eudois et les habitants de la Vallée se souviendront de votre intervention et de l'utilisation du mot « misérabilisme ». »

Mr GOUET : « Je dis que vous avez appuyé sur le côté misérabilisme de l'opération, je n'ai pas dit qu'il n'y en avait pas, qu'il n'y avait pas de misère. Ce n'est pas la même chose. »

Mr VITAUX : « Toujours les mêmes propos à savoir, d'une part pour moi, ce ne serait pas une délibération mais plutôt un communiqué puisque c'est le groupe des élus communistes républicains qui le proposent. Effectivement nous retrouvons bien l'ensemble de votre raisonnement qui est très limpide pour vous et je ne le rejoins pas entièrement dans toutes les mesures. Je ne peux que bien sûr abonder dans le sens que cette situation que nous vivons, on ne peut que regretter et on ne peut que soutenir l'idée de toujours maintenir ces emplois. Nous ne sommes plus dans une situation micro mais macroéconomique avec des décisions qui ne se prennent pas à l'échelle locale. Comme vous le savez bien dans des bureaux qui ne sont pas forcément à Paris, ce qui me déplaît dans ce communiqué c'est que vous jouez effectivement toujours sur l'aspect affectif alors que vous savez très bien que ce genre de débat que nous avons ce soir, nous ne pouvons être que pour votre communiqué mais malheureusement pas dans cette forme.

Il y a différentes façons de pouvoir se faire entendre. Il y aurait eu peut-être d'autres façons de faire. Pour moi en tout cas celle-ci n'est pas la bonne et je m'abstiendrai également. »

Mme le Maire : « Bien, j'entends. »

Mr GAOUYER : « Je suis tout à fait touché par l'attention de Mr GOUET qui ne s'intéresse qu'à la politique locale. Je voudrais seulement rappeler avec quelle émotion il avait défendu il y a une dizaine d'années le Front National qui était accusé injustement de l'affaire de Carpentras. Et je voudrai savoir quel rapport il y avait à ce moment là entre la destruction du cimetière de Carpentras et les intérêts de la Ville d'Eu ? Cela serait intéressant de le savoir. »

Mr GOUET : « Sauf que l'on est complètement hors sujet. »

Mr GAOUYER : « Non, vous voulez nous dire que vous ne parlez que des intérêts locaux. Lorsque vous défendez vos intérêts idéologiques, vous n'hésitez pas à aller très loin. Vous nous avez parlé à un moment de la défense de la race blanche contre les juifs et les communistes. Vous avez parlé de cela il y a une dizaine d'années. Mais maintenant vous avez oublié. »

Mme le Maire : « J'ai lu dans la presse de la Commune les éditos des autres groupes. Mr GOUET disant qu'à chaque début de réunion, nous faisons des prises de paroles politiques. Je rappellerai que lors de son mandat il ouvrait la séance systématiquement avec un texte politique. Mais nous ne l'avons jamais fait jusqu'à présent mais en tout cas l'urgence de la situation nous demande d'intervenir et de dire des choses car hier sur la manifestation, nous y avons trouvé certains types de personnes avec un certain type de sensibilité. Et il y en a d'autres qui défendent la politique locale, nous les avons cherchés, nous aurions aimé les voir. Mais là dans cet acte au moins de solidarité ceux là n'étaient peut-être pas là. En tout cas je ne les ai pas vus et s'ils y étaient, surtout qu'ils me corrigent parce qu'il y avait tellement de monde que je n'ai pas forcément vu les 1 800 personnes comme le dit l'AFP qui était présentes hier. »

Mr BARBIER : « J'ai entendu aussi Mr VITAUX dire que les décisions étaient prises au niveau national ou international je suis assez d'accord avec lui. Mais les conséquences sont locales. A qui revient le rôle de conduire la politique locale si ce n'est au Conseil Municipal ? Je pense que nous sommes tout à fait dans notre rôle de Conseil Municipal de proposer ce type de délibération. »

Mr VITAUX : « J'entends bien que vous proposiez mais proposez aussi des mesures. Faites part à vos différentes représentations nationales du Parti Communiste et du Parti Socialiste. Faites venir vos leaders politiques et montrez aux français, à nous la droite française qu'il y a des idées

plutôt que des courses à la carrière politique dans vos clubs de pensées. Montrez plutôt qu'il y a des idées pour pouvoir sauver les français. »

Mr BARBIER : « Les députés communistes et républicains de l'Assemblée Nationale ont proposé une loi qui interdirait les licenciements boursiers. Elle a forcément été rejetée. »

Mme le Maire : « La force de notre texte de ce soir c'est pour toucher ce Conseil Municipal, les gens qui sont témoins qui sont ici présents. C'est aussi s'adresser aux eudois mais nous n'avons pas prévu que notre écho eudois ondule jusqu'à Marseille. Nous nous mettons à ce niveau là avec les moyens et les outils que nous avons et je puis vous dire qu'hier matin nous avons la réponse de Monsieur le Sous Préfet sur la mise en situation d'alerte et un rendez-vous est prévu chez lui le 7 octobre par rapport à une mise en situation d'alerte. Et c'est aussi l'action des élus du terrain pour cette procédure de mise en situation d'alerte. Nous agissons. Je n'avais pas communiqué et vous me donnez l'opportunité de le dire. Donc Messieurs les journalistes, le 7 octobre matin, nous serons en Sous Préfecture à DIEPPE avec un certain nombre de partenaires par rapport à cette situation difficile de la Vallée. Je peux vous dire qu'hier sur la matinée, nous avons fait beaucoup de chemin en Ville, les témoignages, j'aurai souhaité que vous les entendiez. »

Mr VITAUX : « Un dernier mot. Je voudrai profiter de ce communiqué pour démontrer aux collègues de tous bords que face à cette situation, il était peut-être donc bon de réfléchir par rapport à ce fameux projet GUERLAIN qui pèsera lourd sur un budget alors qu'une situation de crise est là. »

Mme le Maire : « Et fera peut-être aussi travailler des gens. De même que le Lycée a permis de faire travailler des gens. »

Mr VITAUX : « Il y a effectivement des emplois créés mais ce sont des emplois créés temporairement, le temps de la construction et ce n'est pas nous, ce n'est pas la Ville d'Eu. »

Mme le Maire : « Mr VITAUX, vous parlez d'emplois temporaires. Ici je vais me permettre de parler des intérimaires qui souhaitent du travail temporaire. Parce que des petits temps plus des petits temps font leur vie. Et depuis quasiment un an, les intérimaires ne travaillent plus à la Ville d'Eu. Et Dieu sait si nous avons beaucoup de Sociétés d'intérim sur nos grandes places. Mais derrière ce sont des gens et je peux vous assurer que la grande difficulté et elle n'est pas seulement du mois de juillet ou du mois d'août. Mais pour autant le chiffre du chômage n'a pas baissé. On se pose des questions. Le CRP empêche l'inscription au chômage.

Tout à l'heure, nous avons délibéré pour le texte proposé par le Parti Socialiste et maintenant le texte proposé par le Parti Communiste, sur celui-ci nous allons passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (7 abstentions) approuve la délibération relative à la situation économique de la Région.

18) INFORMATIONS DIVERSES

a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée à Madame le Maire

N°114/09 Création d'une régie d'avance pour le paiement des dépenses relatives au séjour eudois des jeunes de HAAN, dans le cadre du Jumelage EU-HAAN, du 4 juillet au 18 juillet 2009.

Montant maximum de l'avance consentie au régisseur : 1 000 €.

- N°115/09 Création d'un tarif pour la vente de la brochure « Le Château d'Eu » versions française et anglaise (régie Musée Louis-Philippe) :
Prix à l'unité : 4,50 €
Un tirage de 1 500 exemplaires (1 000 version française et 500 version anglaise) a été réalisé.
Il est prévu que 150 brochures (100 version française et 50 version anglaise) soient conservées pour les besoins de la Commune.
- N°116/09 Création d'un tarif pour la vente de la brochure « Adjugé ! » (régie Musée Louis-Philippe)
Prix à l'unité : 1,50 €
Un tirage de 100 exemplaires a été réalisé.
Il est prévu que 50 exemplaires soient conservés pour les besoins de la Commune.
- N°117/09 Passation d'un contrat avec la SARL POMMERY PRODUCTIONS – 60410 VERBERIE – pour la production d'un spectacle « LE ONE MANDARINE SHOW INTERNATIONAL » qui aura lieu le Mercredi 9 décembre 2009 dans le cadre de l'arbre de Noël du Personnel Communal, Salle Michel Audiard.
Le montant de la prestation s'élève à la somme de 1 100 € H.T.
La Commune prendra également en charge les droits d'auteur.
- N°118/09 Passation d'une convention avec l'Association « POLE MONDIAL DU FLACONNAGE DE LUXE DE LA VALLEE DE LA BRESLE », pour la mise à disposition d'un bureau situé au 3^{ème} étage de la mairie de Eu.
La présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} août 2009 et pourra être renouvelée deux fois.
Le loyer mensuel est fixé à 200 € T.T.C. charges comprises. Il est payable trimestriellement et révisable annuellement suivant l'indice de référence des loyers établi par l'I.N.S.E.E.
- N°119/09 Passation d'une convention avec ACCOR SERVICES FRANCE – 92120 MONTRouGE – pour la mise en place par le Conseil Général de la Seine-Maritime de l'opération « Pass'culture 76 » - collégiens » pour le site archéologique du Bois l'Abbé, à compter de la rentrée 2009-2010.
Les titres sont valables du 1^{er} septembre de l'année N au 31 décembre de l'année N+1
Pour obtenir le remboursement des titres acceptés, la commune a jusqu'au 1^{er} mars de l'année N+1 pour retourner les titres à ACCOR SERVICES FRANCE.
- N°120/09 Passation d'une convention avec ACCORD SERVICES FRANCE –
Idem que ci-dessus mais pour le Musée Louis-Philippe.
- N°121/09 Passation d'un marché pour l'organisation d'un séjour de classe de neige avec la LIGNE DE L'ENSEIGNEMENT DE SEINE-MARITIME – 76600 LE HAVRE.
Le montant de la prestation à engager au titre de ce contrat s'élève à 599 € T.T.C. par élève, pour huit jours. Il comprend l'hébergement, la pension complète, les activités organisées pendant le séjour, le transport, le matériel, les cours et l'encadrement.
- N°122/09 Tarifs pour les spectacles de la programmation théâtrale 2009/2010 du Théâtre du Château (voir tableau en annexe 5)

- N°123/09 Passation d'un contrat avec la SCENE NATIONALE DE PETIT QUEVILLY/MONT SAINT AIGNAN – 76140 PETIT QUEVILLY – pour la production du spectacle intitulé « Espia a una mujer que se mata » qui aura lieu au Théâtre du Château le lundi 30 novembre 2009 à 20 h.
Montant de la prestation : 4 200 € H.T. soit 4 431 € T.T.C.
La Commune prendra également en charge :
- les droits d'auteur
- les frais de transport du décor, les frais de voyage des personnels de la compagnie et les défraiements, d'un montant de 3 128 € H.T. qui seront réglés en acompte avant la manifestation.
La Commune réservera et réglera directement à l'hôtelier 10 chambres singles avec petit-déjeuner.
- N°124/09 Passation d'un contrat avec la COMPAGNIE DU SINGE DEBOUT – 76015 PARIS – pour la production du spectacle « Un grand singe à l'académie » qui aura lieu les jeudi 8 et vendredi 9 octobre 2009, à 20 h, au Théâtre du Château.
Le montant de la prestation s'élève à la somme de 3 800 € H.T. soit 4 009 € T.T.C.
La Commune prendra également en charge : les droits d'auteur, les frais de transport pour une somme forfaitaire de 473,80 € H.T., les frais de déplacement de l'équipe pour une somme forfaitaire de 189,00 € H.T., les frais d'hébergement et de repas de l'équipe du 7 au 9 octobre 2009 pour 715,60 € H.T. soit une somme totale de 1 378,40 € H.T. et 1 454,21 € T.T.C.
- N°125/09 Passation d'une convention de partenariat avec l'OFFICE DE DIFFUSION ET D'INFORMATION ARTISTIQUE DE NORMANDIE – 76130 MT ST AIGNAN – pour l'apport d'une garantie financière pour l'accueil du spectacle « LES AMOURS TRAGIQUES DE PYRAME ET THISBE » par le THEATRE DE L'INCREDULE, qui aura lieu le 12 novembre 2009, au Théâtre du Château.
L'ODIA apporte, pour l'accueil dudit spectacle, une garantie financière arrêté à la somme de 4 000 € T.T.C.
- N°126/09 Passation d'une convention de partenariat avec l'OFFICE DE DIFFUSION ET D'INFORMATION ARTISTIQUE DE NORMANDIE – 76130 MT ST AIGNAN – pour l'apport d'une garantie financière pour l'accueil du spectacle « DEUX FIGURES TRAGIQUES » par le CAFE ZIMMERMANN qui aura lieu le 20 novembre 2009 au Théâtre du Château.
L'ODIA apporte, pour l'accueil dudit spectacle, une garantie financière arrêté à la somme de 5 000 € T.T.C.
- N°127/09 Passation d'un contrat avec l'Association JUST'IN – 76470 LE TREPORT – pour la production d'un concert qui a eu lieu le vendredi 14 août 2009, Cour d'Honneur du Château.
Le montant de la prestation s'élève à la somme de 400 € T.T.C. comprenant les prestations musicales, les frais de déplacement, la fourniture, l'installation et le réglage de la sonorisation.
La Commune prendra également en charge les droits d'auteurs et la restauration pour 5 musiciens.
- N°128/09 Passation d'un marché d'assistance technique, d'achat de denrées alimentaires et de mise à disposition d'un chef gérant pour les cantines scolaires de la ville d'Eu et le centre aéré, avec la Ste HOULE RESTAURATION – 76012 ROUEN.

Le montant de la prestation à engager au titre de ce contrat s'élève à 2,35 € T.T.C. par repas d'enfant et 2,73 € T.T.C. par repas d'adulte. Ce montant inclut le coût des denrées alimentaires, la mise à disposition d'un chef gérant à temps complet et l'assistance technique à la conception des repas.

- N°129/09 Passation d'un contrat de prestations intellectuelles avec la Ste IRH INGENIEUR CONSEIL – 76650 PETIT COURONNE – pour la réalisation d'une mission d'audit et d'assistance à la passation du contrat de service public de l'assainissement.
Le montant de la prestation à engager au titre de ce contrat s'établit à 15 710 € H.T. soit 18 789,16 € T.T.C.
- N°130/09 Passation d'un marché à bons de commande pour la fourniture et la livraison de papier avec la Librairie Papeterie DUCLERCQ – 80100 ABBEVILLE – pour une période de douze mois à compter de la notification du marché.
Le montant de la prestation à engager au titre de ce marché s'élève chaque année au minimum à 3 000 € H.T. et au maximum à 12 000 € H.T.
Les prix sont fermes pendant une durée de douze mois et correspondent au bordereau.
- N°131/09 Passation d'un marché avec la LIBRAIRIE DES ECOLES ET JANVIER – 76203 DIEPPE Cédex – pour des fournitures de bureau.
Le prix des fournitures sera conforme au bordereau de prix complété lors de la consultation. Les prix sont fermes pendant une durée de douze mois. Les prix du catalogue seront appliqués avec un rabais de 30 %.
- N°132/09 Passation d'un contrat de prestations intellectuelles avec la Ste GUIGUES ENVIRONNEMENT – 94257 GENTILLY – en vue de la réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales et l'assainissement.
Le montant de la prestation à engager au titre de ce contrat s'établit au minimum à 16 525 € H.T. soit 19 763,90 € T.T.C.
A la demande du comité de pilotage qui sera réuni à différentes étapes de l'étude, des prestations optionnelles dont les montants sont indiqués au détail estimatif, pourront être commandées au bureau d'études.
- N°133/09 Conclusion d'un bail avec Mr DUEZ pour le garage numéro 1 à la gendarmerie sis à Eu, 11 Boulevard Faidherbe.
La présente location est consentie moyennant un montant annuel de 281,08 € payable trimestriellement à terme échu, à compter du 1^{er} septembre 2009.
La présente location est consentie pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction d'année en année et pour une durée ne pouvant excéder douze années.
- N°134/09 Passation d'un contrat avec l'Entreprise « GREENSTONE RECORDS » - 92600 ASNIERES SUR SEINE – pour un concert dans le « Jardin Français » du Château le jeudi 20 août 2009, à 19 heures.
Le montant de la prestation s'élève à la somme de 600 € H.T.
La commune prendra également en charge les frais de restauration et les droits d'auteurs.
- N°135/09 Passation d'une convention avec la Ville de PARIS (Musée de la Vie Romantique) , pour le dépôt au Musée Louis-Philippe d'une œuvre de l'atelier d'Ary Scheffer qui

est une réplique de la toile conservée au Musée Condé à Chantilly représentant la reine Marie-Amélie en deuil.

Le transport de l'œuvre, aller-retour, sera à la charge de la ville. La Commune souscrita une assurance concernant cette toile.

Le présent contrat est conclu pour une durée de cinq ans à compter de sa prise en charge par le Musée Louis-Philippe. Le dépôt, à titre gratuit, pourra se prolonger par tacite reconduction sans toutefois pouvoir excéder dix ans.

- N°136/09 Passation d'une convention avec LES BONS CLIENTS – LBC PRODUCTION – 75011 PARIS – pour la mise à disposition, à titre gratuit, du Pavillon des Ministres, de l'espace « Ventura » à la Salle Audiard, ainsi que de mobiliers anciens appartenant à la ville d'Eu, pour les besoins du tournage d'un film sur Darwin. La présente convention est conclue pour la durée du tournage à la ville d'Eu. La Commune prendra en charge les frais de restauration du midi, au Pavillon des Ministres, pour le personnel du tournage durant la période de tournage se déroulant à la ville d'EU.
- N°137/09 Modification de la décision n°179/08 relatif au tarif marché de Noël – location de chalets et stands. Cette décision et ce paragraphe sont complétés par la phrase suivante : « Une réduction de 50 € sur la location d'un stand ou d'un chalet est attribuée aux exposants eudois ».
- N°138/09 Passation d'un contrat avec l'ORCHESTRE D'ACCORDEONS DE LA BAIE DE SOMME – 76260 LONGROY – pour la production d'un concert dansant à la Salle Michel Audiard, le Dimanche 27 septembre 2009, de 15 h à 18 h. Montant de la prestation : 400 € T.T.C. La Commune prendra en charge les droits d'auteurs.
- N°139/09 Passation d'un contrat avec la FORGE DES BALADINS – 91470 FORGES LES BAINS – pour une animation « Orgue de Barbarie – le Zinzin de Fanny et Antoine » qui aura lieu sur le marché de Noël, les 5 et 6 décembre 2009. Le montant de la prestation s'élève à la somme de 1 200 € T.T.C. dont 150 € de défraiement pour le transport. La Commune prendra en charge les droits d'auteurs, les repas et un hébergement pour les artistes pour la nuit du 5 au 6 décembre 2009.
- N°140/09 Tarif pour le droit d'entrée du thé dansant organisé le 27 septembre 2009, Salle Michel Audiard :
- | | |
|--|-----|
| - la place | 5 € |
| - tarif réduit (résidents de la Maison de retraite de Eu et Communes avoisinantes, personnel communal) | 3 € |
- N°141/09 Passation d'un contrat avec le THEATRE DE L'INCREDULE – 76000 ROUEN – pour la production du spectacle « Prélude non mesuré » le mercredi 16 septembre 2009 à 20 h 30, dans le cadre de la soirée d'ouverture de la saison du Théâtre de la Ville d'Eu. Le montant de la prestation s'élève à la somme de 1 050 € H.T. La Commune prendra également en charge les droits d'auteurs, les repas et l'hébergement des artistes, une participation aux frais de transport du personnel pour un montant de 110 € H.T., la location d'un clavecin.

Mr VITAUX : « Juste par rapport à ce que l'on a vu précédemment c'est un peu futile maintenant. En page 8 point 116-09, ce document est-il imprimé par nos soins ? »

Mme le Maire : « C'est une initiative de la Mairie. Nous avons, de mémoire, il me semble passé un marché avec une Société locale. »

Mr VITAUX : « Autre point en page 11, pourriez-vous me rappeler pour le point 137 le coût de la location d'un chalet ? »

Mme le Maire : « Vous l'avez dans votre délibération du mois de janvier. C'est un aménagement de 50 euros pour la location d'un stand ou d'un chalet sachant qu'il y a deux tarifs déjà. Il y a différentes dimensions mais sur le prix on fait moins 50 €, lorsqu'il s'agit d'un exposant eudois. On peut vous apporter la réponse... »

Mr VITAUX : « Non, j'ai ma collègue qui me la donne. Mais, même si vous, vous n'aviez pas bien sûr le « disque dur » qui soit complet, le papier est là ou alors vous aviez aussi votre staff technique derrière qui aurait pu vous le proposer. C'est pour cela que je vous posais la question. »

Mme le Maire : « Vous aviez un souhait à me mettre en difficultés. Je vous remercie. J'y suis très sensible. Il est vrai que c'est une « grave lacune ». Je vais me mettre au piquet ce soir. »

Mme MALLET : « Je suis au 128-09, je vois que la Société qui doit assurer la restauration scolaire, il y a eu un nouveau marché, un changement. Peut-on, pas ce soir, au prochain Conseil, savoir le coût réel d'un repas ? Mr LENGLET, donc cette Société là, le personnel, eau, gaz, électricité. »

Mr LENGLET : « On pourra vous le donner à la prochaine réunion du Conseil, sans problème. »

Mme le Maire : « Par contre, nous n'avons pas trouvé en Mairie de renseignements sur les années antérieures du coût réel d'un repas, mais nous avons... »

Mme MALLET : « Si il existe. Cherchez bien. »

Mme le Maire : « Nous avons quelques indications... »

Mme MALLET : « Je n'ai rien détruit, Madame. »

Mme le Maire : « Je ne dis pas que vous avez détruit... »

Mme MALLET : « Alors cherchez. »

Mme le Maire : « Bien. Nous vous entendons, Madame. En tout cas, vous verrez que là cela coûte plus cher puisque pour vous donner une indication, quand la précédente Société nous fournissait la matière pour 1,15 euros, nous sommes aux tarifs qui sont là. Nous avons fait un certain nombre de constats d'insuffisance de la précédente Société à laquelle nous avons envoyé moult recommandés même si elle a proposé sa copie, qu'elle ne puisse être retenue. »

Mr LENGLET : « Je voudrai ajouter pour Mme MALLET que nous avons, en commission d'enseignement, parlé des charges et de l'exigence que l'on aurait avec la Société future qui nous fournirait les repas, des exigences que l'on aurait dans le domaine diététique, donc le coût plus élevé cela me semble logique. »

Mme le Maire : « Le nombre de rationnaires a augmenté. Compte tenu de ce nombre qui a augmenté, nous avons embauché du personnel supplémentaire à la cantine, en tout cas pour celle de Rostand. »

Mme MALLET : « Il n'y a qu'un lieu de fabrication ex Rostand. »

Mme le Maire : « Il y a cela mais je parle du moment du repas. Avec le nombre de rationnaires, je vais prendre un exemple : si l'on met un kiwi à des enfants de maternelle, essayez un instant de penser comment fait-on parce que là aussi je prends l'exemple de Primevère, le nombre de rationnaires a énormément augmenté. Nous avons modifié les horaires du personnel pour avoir quasiment toute l'équipe sur le service du midi, sinon cela s'avère un exercice impossible que de fournir un produit frais qui a tout son intérêt quand nous avons des objectifs de nourriture de qualité, n'oublions pas que pour certains enfants c'est le seul repas vrai de la journée. Vous allez encore dire dans cette salle que je vais faire du « misérabilisme ». Nous verrons des différences. Et puis le CCAS nous l'avons vu l'année dernière. »

b) Informations diverses

1) Courriers reçus

Mme le Maire fait la lecture :

« Lettres de remerciements :

- . Association sportive du Lycée Anguier/Cayet pour les dons et aide apportés à l'occasion des championnats de France UNSS de VTT
- . H.B.C. Eu pour travaux réalisés au gymnase municipal pendant la période estivale
- . Ste de Tir du Canton d'Eu pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'aide au déplacement aux championnats de France des écoles de Tir à Albi
- . Amicale du Personnel Communal de la Ville d'Eu pour l'attribution de la subvention communale
- . Etablissement Français du sang pour aide apportée lors de la collecte du 4 août (124 donateurs).
- . Ecole maternelle Mélusine »

2) Information diverse

- . Constitution de partie civile dans une affaire d'outrage au représentant de l'Autorité publique.

Mme le Maire : « Une information diverse sur le fait que la Commune s'est portée partie civile dans une affaire d'outrage avec menaces de mort sur la personne qui est représentante de l'autorité publique en l'occurrence moi-même. La personne a été mise en cellule de dégrisement, ensuite en garde à vue 24 heures, prolongation de garde à vue de 24 heures, présentation en comparution immédiate, renvoyée chez elle jusqu'à la constitution du dossier complet ayant permis que 4 jours après cette personne soit à nouveau passée en comparution immédiate. Cette personne qui est un homme adulte de 25 ans a eu 2 mois de prison ferme. Comme il avait déjà 3 mois de prison avec sursis, il a été incarcéré immédiatement pour 5 mois pour la constitution de partie civile, la Ville ayant réclamé 1 euro qui bien entendu le jour où il sera versé, sera versé au CCAS. »

Mr VITAUX : « Etait-ce à l'occasion du feu de la St Jean ? »

Mme le Maire : « Non. Cela s'est passé durant les tous premiers jours de septembre. Insultes et menaces de mort. »

Mme MALLET : « Juste un complément de question suite à celle de tout à l'heure. Pour le prochain Conseil, pourrions-nous avoir des informations sur les conditions de la rentrée scolaire, des effectifs eudois, non eudois, le nombre de dérogations acceptées et sur quels critères elles ont été acceptées, la fréquentation de la restauration scolaire et puis le ramassage, garderie... ? »

Mme le Maire : « Nous pouvons vous donner les réponses sur les effectifs des différentes écoles mais nous n'allons pas pouvoir répondre sur les effectifs à la cantine. Il y a encore des changements en nombre d'enfants. »

Mme MALLET : « Je n'en n'ai pas besoin pour ce soir, pour la fois prochaine si possible. Les effectifs, les eudois, les non eudois et pour ces derniers les raisons de leur présence dans nos écoles. Ensuite, tous les autres services que vous offrez pour savoir la fréquentation. »

Mme le Maire : « Pour le prix du chalet, Mr VITAUX l'a eu par Mme MALLET. »

Mr GOUET : « Quelle est la date du prochain Conseil Municipal ? »

Mme le Maire : « J'allais vous le dire à la fin. »

Mr LAMORIL : « Ma question s'adresse plus spécialement à Mme ROBILLARD qui m'avait promis de me donner la répartition du FSL comme indiqué dans la séance du 26 juin mais je n'étais pas là donc je n'ai pu relever. Le 10 juillet nous n'en n'avons pas parlé. Aujourd'hui est-elle en mesure de pouvoir me donner la répartition ? »

Mme ROBILLARD : « J'ai effectivement sous les yeux la réponse à votre question concernant les aides du FSL mais pour l'année 2007. Nous avons à nouveau sollicité les services pour avoir les chiffres sur 2008. Nous devrions les avoir d'ici 15 jours. J'ai également en attente une question sur le Fond d'Aide aux Jeunes qui avait été posée mais je n'ai pas encore tous les éléments de réponse. »

Mr LAMORIL : « Je vous remercie. »

Mme le Maire : « Mr VITAUX a reçu la liste qu'il réclamait sur les logements. »

Mr VITAUX : « Je n'ai pas encore eu l'occasion de vous remercier mais je le fais à haute voix devant mes collègues. Effectivement merci Madame de m'avoir transmis le résultat de ma requête. »

Mme le Maire : « S'il n'y a pas d'autres questions et avant de clore ce Conseil Municipal, je vous propose que l'on se retrouve mercredi à 18H30 pour une réception dans le cadre du départ de Mme PERROT-LAMBERT qui nous quitte pour ARGENTAN.

Je vous propose également que nous nous retrouvions le 16 octobre pour le prochain Conseil Municipal, c'est un vendredi et c'est toujours à 19H15 même si l'Informateur a écrit 20H15. Et nous avons 2 personnes qui sont arrivées en retard à cause de ça. Je profite, pour les 2 personnes qui sont ici, de dire que l'étude sur l'eau pluviale est actée et le Conseil Municipal a vu la décision dans la liste des sujets. Nous pouvons également nous retrouver pour les journées du Patrimoine. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

--==--

